

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal Du 3 avril 2025

1.	Appel.....	1792
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1792
3.	Approbation du PV du 12 décembre 2024.....	1794
4.	Approbation du PV du 6 février 2025.....	1794
5.	Démission.....	1794
6.	Assermentations.....	1795
7.	Communications de la Présidente.....	1796
8.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1796
9.	Nomination d'un-e membre et d'un-e membre suppléant-e à la Commission des affaires immobilières.....	1796
10.	PO22.03REP Rapport sur le postulat du 3 mars 2022 de Madame la Conseillère communale Sally Konan Gasparini intitulé « Créer une commission indépendante pour le soutien aux projets d'intégration ».....	1797
11.	Préavis n° PR25.01PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'101'000.- afin de poursuivre le développement du réseau de fibre optique (FTTH) au cours des années 2025 à 2028 – 3e étape. Rapporteur : M. Martin LOOS.....	1798
12.	Préavis n° PR25.02PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- HT pour financer la modernisation du système « Energy Data Management (EDM) » et mettre en place un système multifluides (gaz, électricité, eau). Rapporteur : M. Martin LOOS.....	1799
13.	Préavis n° PR25.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'163'000.- pour la gestion digitalisée du trafic et le guidage des espaces de stationnement et le rapport sur le postulat PO24.02PO du 1er février 2024 de Monsieur le Conseiller communal Loann Gaillard et Madame la Conseillère communale Sophie Mayor « Pour un système de monitoring des places de stationnement et de guidage à Yverdon-les-Bains ». Rapporteur : M. Lionel BILLAUD.....	1800
14.	Postulat n°PO25.02PO Postulat de M. Roland VILLARD intitulé « Pour une première heure de parcage gratuite ».....	1803
15.	Postulat n°PO25.03PO Postulat de Mme Cécile PLAGELLAT intitulé « Pour encourager le raccordement des Yverdonnois et Yverdonnoise à Y-CAD ».....	1805
16.	Postulat n°PO25.04PO Postulat de M. Maximilien BERNHARD intitulé « Pour une meilleure efficience des séances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains ».....	1808
17.	Postulat n°PO25.05PO Postulat de Mme Ella-Mona CHEVALLEY intitulé « Lutter pour la fin du sans-abrisme : pour une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence ».....	1812
18.	Interpellations, simples questions et vœux.....	1815
18.1	Une question de M. le Conseiller Kassim PALANY (Contraventions quartier Général Guisan).....	1815
18.2	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Rue de la Plaine et zones de rencontre).....	1815
18.3	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (L'Amalgame).....	1820
18.4	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Place de sports de la rue du Cheminet).....	1821

18.5	Une interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Soutenons la presse dédiée aux jeunes et faite par les jeunes !)	1822
18.6	Une question de M. le Conseiller Bladimir MENESES (Reportage RTS du 29.09.2024, intitulé « Yverdose »)	1825
18.7	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Vivacité de la démocratie à Yverdon)	1826
18.8	Question de M. Mergim DIBRANI (Politique Yverdon)	1830

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 avril 2025

Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONSO, Rayan AMMON, Christophe BURDET, Gildo DALL'AGLIO, Kevin DELAY, Anne GILLARDIN, Anne-Louise GILLIÈRON, David GRANDJEAN, Philippe GRUET, Guillaume GUENAT, Claude-Anne JAQUIER, Olivier JAQUIER, Sophie MAYOR, Pierre-Henri MEYSTRE, Aïsha OUTEMZABET, Olivier SIMON-VERMOT, Laurent VUITHIER, Joël WAEGER, Nadia RYTZ

Membres absent·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Suzanne BERGIUS, Basile DE RAEMY, Dorian MEIERHANS, Marceline MILLIOUD, Layla OUTEMZABET, Luca SCHALBETTER

Membres présent·e·s	75
Membres excusé·e·s	19
Membres absent·e·s	6
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 18 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions reportées de la séance du 6 mars 2025 :

18.1 Question de M. le Conseiller Kassim PALANY (Contraventions quartier Général Guisan)

18.2 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Rue de la Plaine et zones de rencontre)

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Toujours au point 18 de notre ordre du jour, nous entendrons de nouvelles interpellations et simples

questions :

18.3 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (L'Amalgame)

18.4 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Place de sports de la rue du Cheminet)

18.5 Interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Soutenons la presse dédiée aux jeunes et faite par les jeunes)

18.6 Question de M. le Conseiller Bladimir MENESES (Reportage RTS du 29.09.2024, intitulé « Yverdose »)

18.7 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Vivacité de la démocratie à Yverdon)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Vous n'avez pas cité ma question. C'est normal ?

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Oui, vous avez été prévenu par mail qu'au bout de plusieurs absences, votre question allait être retirée de l'ordre du jour. On vous a demandé si vous mainteniez votre question. Vous n'avez jamais répondu, M. le Conseiller. Alors, il fallait répondre par mail, M. le Conseiller. Donc, vous souhaitez rajouter votre question à l'ordre du jour, ce soir ?

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Oui.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Vous pouvez répéter votre question ?

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Oui, je veux la question.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Mais quelle est votre question, M. le Conseiller ?

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Sur la politique d'Yverdon. J'avais déposé une question et je ne veux pas qu'elle soit retirée.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

D'accord. Donc on va voter sur cette proposition.

Vote

La modification de l'ordre du jour est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à la quasi-unanimité et une abstention.

3. **APPROBATION DU PV**
DU 12 DÉCEMBRE
2024

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du **12 décembre 2024** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à la quasi-unanimité et une abstention, avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. **APPROBATION DU PV**
DU 6 FÉVRIER 2025

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur ce Procès-verbal ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

De 2011 à aujourd'hui, je n'ai manqué qu'une seule séance et ceci pour cause de pneumonie le 6 février dernier. M. le Municipal WEILER, informé de mon absence comme chacun d'entre vous, a tenu sa ligne et a décidé de répondre en mon absence à ma question du 5 décembre. Je le remercie pour les informations données, tout en regrettant qu'il n'ait pas différé cette réponse à la séance suivante. Je souhaite deux choses : 1. obtenir une modification du PV, 2. faire une remarque.

La modification est la suivante et porte sur la page 1694 pour nos secrétaires. Il ne saurait y avoir 16 jours entre le 5 et le 12 décembre. M. WEILER, qui a prononcé de façon peu intelligible le nombre ou le chiffre, sera à même de proposer la correction adéquate.

La remarque, elle, porte sur le début du propos de M. WEILER. Il a dit expressément en introduction de sa réponse et s'est rapporté entre deux tirets : « l'empressement qu'il a fait valoir auprès de la préfecture ». Je démens ce propos. Je n'ai aucunement fait valoir un empressement auprès de la préfecture au sujet de cette question des abris atomiques. Qu'il y ait urgence dans ce domaine, que ce soit en termes de construction ou de communication, vient par ailleurs d'être relevé par notre nouveau Conseiller fédéral. Quant à ma rencontre avec la préfecture, rencontre sollicitée depuis des mois, elle a été déclenchée par le fait que je n'ai pas apprécié de recevoir le 23 octobre 2024 un courrier de la Municipalité me rappelant une nouvelle fois qu'un Conseiller doit passer par l'intermédiaire d'un ou d'une Municipale. Et je n'ai pas apprécié que ce courrier ait été envoyé en copie à la préfecture. Je considère que c'est une forme d'intimidation et on devrait savoir qu'on ne m'intimide pas si facilement.

Je ne demande donc pas de modification dans le PV du 5 février, du propos qui a été tenu ce 5 février, parce que je tiens compte que le PV de notre séance d'aujourd'hui mettra au point mon intervention. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Il est approuvé tel que modifié à la quasi-unanimité et quelques abstentions, avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

5. **DÉMISSION**

Je ne lirai pas le courrier de démission, toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez le consulter auprès de notre secrétariat.

En date du 13 mars 2025, le Conseil communal a reçu la démission M. le Conseiller Julien WICKI,

avec effet au 31 mars 2025.

M. le Conseiller Julien WICKI a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe PS du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021, puis pour le groupe PS-POP, du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2025.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. le Conseiller Julien WICKI pour son engagement au sein de notre Conseil.

6. ASSERMENTATIONS

Pour faire suite à l'élection de M. Julien WICKI lors des élections communales complémentaires à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains le 9 mars 2025, j'ai le plaisir de procéder à son assermentation.

Je prie M. Julien WICKI de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA.

M. Julien WICKI : « Je le promets »

M. le Municipal, je vous félicite pour votre accession à la Municipalité et vous y souhaite beaucoup de plaisir.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Je prie l'assemblée de rester debout pour la prochaine assermentation.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

La démission de M. Julien WICKI laisse le Conseil communal avec un siège vacant pour le groupe PS-POP.

Mme Majda ARRHAOUI L'MATHI, 1^{ère} des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe PS-POP, née en 1977 et domiciliée à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Julien WICKI.

Je prie Mme Majda ARRHAOUI L'MATHI de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à rester debout.

Lecture du serment par Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA.

Mme Majda ARRHAOUI L'MATHI : « Je le promets »

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

7. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Séance

Étant donné les points à l'ordre du jour, nos échanges pourraient se prolonger. Pour garantir le confort de toutes et tous, une pause sera aménagée en soirée.

Il est également possible que je vous invite à voter sur la poursuite de la séance au-delà de minuit, conformément à l'article 88 du règlement de notre Conseil.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Vote égalitaire

Lors de la dernière séance du Conseil communal, un vote égalitaire s'est produit sur une proposition d'amendement, plaçant ainsi la Présidence en position de devoir trancher. Or, en cas d'égalité, le système encore en vigueur lors de la précédente séance permettait aux Conseillers et Conseillères de voter au-delà des 20 secondes autorisées tant que la Présidence n'avait pas tranché. Ce qui est malheureusement arrivé, puisqu'un Conseiller a voté 10 secondes au-delà du temps réglementaire de vote. L'enregistrement vidéo de cette séance montre d'ailleurs clairement que le vote égalitaire est atteint après 20 secondes et qu'un Conseiller a voté 10 secondes au-delà du temps réglementaire.

Afin que cette situation ne se reproduise plus, le Bureau du Conseil communal a décidé de clôturer automatiquement les votes après 20 secondes, sans exception. Ainsi, en cas d'égalité, la Présidence donnera le résultat uniquement verbalement, après avoir pris sa décision. Ce système est en vigueur dès ce jour.

8. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Non, nous n'avons pas de communication ou de réponse à fournir au Conseil en ce moment. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 9.

9. NOMINATION D'UN·E MEMBRE ET D'UN·E MEMBRE SUPPLÉANT·E À LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Suite à la démission de Mme Anne GILLARDIN GRAF du parti Vert·Libéral pour rejoindre le Parti des Vert·e·s et donc le groupe des Vert·e·s et solidaires, la Commission se trouve avec un poste vacant en tant que membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :

Oui, nous proposons du coup M. Pierre-André MICHOD en remplacement de Mme Anne GILLARDIN et puis Mme Stefania BEUTLER comme suppléante, pardon, excusez-moi.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci Madame la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidat·e·s pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. Pierre-André MICHOU et Mme Stefania BEUTLER GABERELL sont nommé-e-s membre et membre suppléante à la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller, Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

10. PO22.03REP

RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 3 MARS 2022 DE MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SALLY KONAN GASPARINI INTITULÉ « CRÉER UNE COMMISSION INDÉPENDANTE POUR LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INTÉGRATION »

Discussion s/renvoi en commission

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur le rapport PO22.03REP de la Municipalité, respectivement sur la nomination d'une commission pour préavis de la prise d'acte de ce rapport.

M. le Conseiller David RYCHNER :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse au postulat. Cette réponse contient des éléments positifs, notamment la volonté de structurer davantage le processus de soutien aux projets liés à l'intégration et d'en améliorer la visibilité à travers leur publication dans le rapport de gestion.

Néanmoins, nous souhaitons faire part des réserves suivantes. Premièrement, en ce qui concerne la création d'une commission indépendante, la Municipalité invoque un budget trop modeste pour justifier son refus. Nous comprenons cet argument et rappelons que le cœur du postulat porte essentiellement sur la qualité du processus d'attribution et non sur les montants en jeu. Le système proposé reste centralisé, sans implication directe de la société civile ni diversité des points de vue.

Deuxièmement, la publication des projets dans le rapport de gestion est un progrès, mais demeure à nos yeux une mesure insuffisante. Même si la communication autour des fonds attribués au projet s'étend, ce support reste peu accessible et peu visible pour les citoyens ou associations actives dans l'intégration.

Enfin, même si le processus se dote d'une porte d'entrée numérique, des critères affichés et des validations en deux étapes, il reste sans instance de contrôle ou de participation externe. Or, une des ambitions du postulat était de sortir d'un traitement en vase clos afin d'instaurer davantage de confiance et de transparence.

Vu ce qui précède, nous réitérons les pistes d'amélioration suivantes : Confier l'octroi des subventions à l'intégration à une commission indépendante, publier la liste des projets soutenus avec les montants octroyés en ligne et de manière facilement accessible. Ces propositions visent à renforcer la légitimité, la lisibilité et la cohérence de la politique d'intégration de notre Ville.

En conséquence, nous vous invitons, chères et chers collègues, à ne pas prendre acte de la réponse de la Municipalité et souhaitons qu'elle puisse prochainement proposer à cette assemblée une réponse conforme aux attentes du postulat que cette même assemblée a soutenue. Merci de votre attention.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO22.03REP est refusé à une évidente abstention et quelques avis

contraires.

Discussion s/prise d'acte

Comme vous avez renoncé à la constitution d'une commission pour cette prise d'acte, j'ouvre sans autre formalité la discussion sur la prise d'acte de ce rapport PO22.03REP.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaitais, avant votre débat sur la prise d'acte, apporter quelques éléments en réponse aux points soulevés par M. le Conseiller David RYCHNER. D'abord vous dire que du point de vue de la Municipalité, la CCSI agit comme commission indépendante externe à l'administration avec sa propre gouvernance, gouvernance qui va d'ailleurs être renforcée suite à un travail assez profond qu'on va appeler constituante qui vise à apporter plus d'autonomie à la CCSI et donc plus d'indépendance par rapport aux décisions purement politiques de l'exécutif et de l'administration.

Le processus de validation des projets subventionnés a été mis en place d'ores et déjà sous phase pilote et deux projets ont été présentés à la CCSI et que la CCSI a validés sur la base d'une instruction qui a été faite par le service JECOS mais avec un organe de préavis qui est la CCSI.

Je tiens quand même à comparer ce processus à ce qui se passe dans d'autres secteurs : la Commission des sports, la Commission culturelle, la Commission consultative des énergies. D'autres commissions opèrent sur le même modèle avec une indépendance de décision sur la base d'un budget voté par le Conseil communal et un préavis pour soutenir auprès de la Municipalité des projets déposés par différents acteurs de la société civile.

Quant à la publication des projets, je pense que c'est quelque chose qui n'avait peut-être pas fait l'objet d'une intention particulière dans notre réponse au postulat. On a plutôt parlé de gouvernance et d'organe de décision, mais il me paraît tout à fait possible que le site de la CCSI, puisque CCSI est l'organe de préavis, puisse également avoir une présentation des projets validés, de leur budget et de leur but. Merci.

M. le Conseiller David RYCHNER :

Je souhaite juste préciser en fait que la CCSI a son propre budget de fonctionnement, qu'en terme d'intégration, il y a un budget qui est plus global et que nous sommes satisfaits de ce qui est en train de se mettre en place au sein de la CCSI. En revanche, ça ne remet pas en cause le fait d'avoir une commission indépendante pour qu'elle puisse préavisier des projets d'intégration dans son ensemble. Merci.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise d'acte du rapport PO22.03REP est accepté par 32 oui, 22 non et 21 abstentions.

**11. PRÉAVIS
N° PR25.01PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'101'000.- AFIN DE POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE (FTTH) AU COURS DES ANNÉES 2025 À 2028 – 3^E ÉTAPE.

RAPPORTEUR : M. MARTIN LOOS

**Composition de la
commission (ad hoc)**

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Marceline MILLIOUD, Kevin DELAY, Denis GONIN, Martin LOOS, Yohann MEYER, Philippe PAVID, Joël WAEGER, Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. LOOS donne lecture des éléments suivants :

Le rapport étant disponible en totalité sur le site internet de la Ville depuis quelques temps, vous comprendrez que je me contenterai d'en relever les principaux éléments.

Tout d'abord, ce rapport est l'occasion pour remercier la délégation municipale pour la grande qualité de leur présentation, de même que la pertinence de leurs réponses aux questions de la commission. C'est aussi l'occasion de souhaiter un bon début de vie de jeune retraité à M. Jean-Marc SUTTERLET, chef de section du réseau électrique, puisqu'il s'agit du ou d'un de ces derniers projets qu'il est amené à défendre devant le Conseil communal.

S'agissant de la continuation d'un projet dont la mise en œuvre a commencé voici plus de 15 ans, la commission est convaincue qu'il est nécessaire de le continuer. En effet, il semble bien géré jusqu'ici, tant en termes techniques que financiers ou de respect du calendrier préétabli. La commission se réjouit d'apprendre, à l'occasion de cet exposé, que l'investissement consenti dégage d'intéressants retours sur investissement pour la Commune. De plus, refuser le préavis reviendrait à priver une part non négligeable des Yverdonnoises et Yverdonnois d'un accès à Internet à haut débit. Nul n'est besoin de préciser les conséquences d'une telle situation.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.01PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à poursuivre le développement du réseau fibres optiques (Fiber To The Home - FTTH) au cours des années 2025 à 2028 (3e étape).

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'101'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 83100.25 « Equipement FO FTTH 3ème étape » et amortie en 30 ans.

**12. PRÉAVIS
N° PR25.02PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 500'000.- HT POUR FINANCER LA MODERNISATION DU SYSTÈME « ENERGY DATA MANAGEMENT (EDM) » ET METTRE EN PLACE UN SYSTÈME MULTIFLUIDES (GAZ, ÉLECTRICITÉ, EAU).

RAPPORTEUR : M. MARTIN LOOS

Composition de la
commission (ad hoc)

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Marceline MILLIOUD, Kevin DELAY, Denis GONIN, Martin LOOS, Yohann MEYER, Philippe PAVID, Joël WAEGER, Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. LOOS donne lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.02PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à moderniser l'actuel système de gestion des données énergétiques, communément appelé Energy Data Management (EDM) et à mettre en œuvre un système multifluides (gaz, électricité, eau).

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- HT lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 83130 25 « Modernisation de l'Energy Data Management » et amortie sur une durée de 5 ans.

**13. PRÉAVIS
N° PR25.03PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'163'000.- POUR LA GESTION DIGITALISÉE DU TRAFIC ET LE GUIDAGE DES ESPACES DE STATIONNEMENT ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO24.02PO DU 1ER FÉVRIER 2024 DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL LOANN GAILLARD ET MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SOPHIE MAYOR « POUR UN SYSTÈME DE MONITORING DES PLACES DE STATIONNEMENT ET DE GUIDAGE À YVERDON-LES-BAINS ».
RAPPORTEUR : M. LIONEL BILLAUD

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Maria GALLARDO, Aurélie-Maude HOFER, Cécile PLAGELLAT, Lionel BILLAUD, Loann GAILLARD, Olivier MAIBACH, Roland VILLARD, Laurent VUITHIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. BILLAUD donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOD :

C'est juste une question de compréhension pour être sûr que j'ai bien saisi la chose. Il y a une indication aux entrées des villes sur les places de parc, ce que je trouve très bien et ensuite on retrouve la même indication à l'entrée des parkings. Par contre, tout le trajet qui mène en Ville, il n'y aura pas d'autres indications. Alors, je ne demande peut-être pas qu'il y ait des panneaux qui soient inscrits le long du chemin, mais peut-être au moins indiquer où se trouvent ces parkings. Pour les Yverdonnois ou les gens proches d'Yverdon, ils connaissent, mais pour des personnes qui ne connaissent pas la région, une fois qu'ils sont rentrés à Yverdon, par exemple en quittant

l'autoroute, rien que le fait d'arriver, par exemple, au rond-point des 4 Marronniers, s'ils ne savent pas où sont les parkings, c'est bien de leur dire qu'il y a de la place, mais ils ne vont peut-être pas les trouver. Donc, il me semble ne pas avoir vu cette espèce de répétition de tableau. Une fois de plus, ce n'est pas nécessairement des tableaux électroniques, mais au moins des indicateurs où se trouvent les parkings. Merci pour les éclaircissements.

M. le Conseiller Loann GAILLARD :

Du coup, ça ne va pas répondre à la question de mon collègue, mais je m'exprime ici en tant que postulant et c'était simplement pour réaffirmer que le préavis présenté par la Municipalité, et dont j'ai participé à la commission répond pleinement aux demandes du postulat et le groupe des Vert-e-s et solidaires vous invite donc à soutenir le préavis et donc de prendre acte de mon postulat et de Mme MAYOR. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Excusez-moi, j'ai une petite absence, je vais me retrouver. En fait, la question est la suivante. Vous avez étudié plusieurs variantes possibles. Est-ce qu'à un moment donné, vous avez approché ceux qui pourraient construire un parking à 1'000 places et qui auront forcément aussi un système de gestion de ce parking ? Est-ce qu'il y a eu quelque chose de formel ou d'informel dans ce sens-là ?

Et puis la deuxième chose, je rejoins un peu mon collègue M. MICHOU, nous n'avons toujours pas à Yverdon un plan directeur des TIM et c'est eux précisément qui vont être concernés par cette histoire-là. Et je me pose effectivement avec mon collègue M. MICHOU la question du fléchage en quelque sorte, de la réorientation des gens. Et bien sûr, c'est des choses qui pourront être étudiées pour la suite, mais je pense que ce sont des questions importantes à résoudre.

Et ce qui m'a aussi frappé, c'est que vous avez listé toute une série de parkings à plus de 40 places, et évidemment dans le listage actuel, vous avez listé deux parkings sur la Place d'Armes, un parking en direction du Casino et un parking de l'autre côté vers le collège Léon-Michaud, pas Léon-Michaud, le collège de la Place d'Armes. Alors, la question est la suivante : est-ce qu'on va devoir réviser ce préavis sous peu ? Parce qu'au lieu d'avoir ces deux parkings aux deux extrémités, on aura un grand parking de 1'000 places. Alors, je me demande dans une certaine mesure si ce n'est pas juste un tout petit peu prématuré qu'on discute de ce préavis aujourd'hui. Mais pour l'idée même du téléguidage et l'idée d'une orientation sur les places disponibles, je pense que c'est une très bonne chose.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Il s'agit d'un projet très intéressant, notamment dans l'objectif de réduire le temps passé à chercher une place de parc dans notre Ville. Je m'interroge cependant sur l'efficacité du système, car partant du principe que nous avons cinq parkings publics principaux au centre-ville, mais que c'est principalement le parking de la Place d'Armes qui attire la majorité des usagers, il sera peut-être peu pris en compte, ce système. Cela étant, le projet nous paraît nécessaire pour orienter au mieux les automobilistes à se diriger directement dans la zone disponible. Donc faisons l'essai. Je vous invite donc, avec le groupe UDC, à soutenir ce préavis. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Municipal Christian WEILER :

Le fléchage des parkings fait partie du projet, tout comme, dans une phase ultérieure, le fait de pouvoir disposer d'un outil sur nos téléphones pour pouvoir identifier le parage, mais également aussi d'autres possibilités de transport. C'est un sujet qui fait partie du futur, mais qu'on va prendre en considération.

Pour M. COCHAND, vous informez que tous les partenaires qui disposent d'un parking ont ou seront contactés pour pouvoir si possible, donner des informations. Il va de soi que certains parkings sont très intéressants, la Coop, la Migros, le parc Silo à Y-Parc sont des partenaires qui pourraient bénéficier également de ce système. Et évidemment, lorsqu'on aura le nom d'un

constructeur et que vous aurez décidé la construction d'un tel parking, eh bien, on y verra, mais ce n'est pas pour tout de suite, M. le Conseiller. Vous le savez, donc dans cette attente, on va déjà faire cette notion d'orienter correctement les personnes.

Le parking de la Place d'Armes comporte sur ces deux parkings environ 350 places, donc sur le nombre de places existantes à l'extérieur, il y a des possibilités, notamment le Midi, en orientant peut-être un peu mieux les personnes sur les disponibilités du parc du Midi, on pourra peut-être gagner de la place avec cette logique, peut-être moins de places, mais mieux utilisées. Donc on va travailler dans ce sens. Je vous remercie pour votre confiance et votre intérêt.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

En complément des propos de mon collègue M. Christian WEILER, pour répondre directement à la question du PCir, M. COCHAND, nous l'avons déjà expliqué à maintes reprises, mais le plan directeur des circulations existe, mais il a été transformé en stratégie globale de la mobilité. C'est le préavis PR22.18PR que ce Conseil communal a approuvé et c'est plusieurs volets qui sont intégrés dans cette stratégie globale, et la hiérarchie du réseau TIM est basée sur le concept d'Agglo-Y qui date de 2015. La hiérarchie est toujours robuste, elle fonctionne encore maintenant et c'est là-dessus que les études se basent pour refaire de nouvelles planifications routières et c'est là-dessus que les futurs aménagements seront basés.

Et puis, aussi pour la question de M. GAFNER, c'est justement tout l'enjeu de ce projet, c'est de pouvoir optimiser l'occupation des places de parc en temps réel et d'orienter directement les automobilistes là où les places de parc sont les plus libres ou les moins saturées. Nous vous invitons vraiment à soutenir ce préavis.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.03PR est accepté à la quasi-unanimité et une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les démarches en vue de la mise en place d'un système de comptage des parkings ainsi que la pose des panneaux digitaux nécessaires à l'information de l'utilisateur routier.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'163'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au crédit d'investissement n° 61010.25 « Gestion digitalisée du trafic de stationnement » et amortie en 10 ans.

Article 4 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO24.02PO du 1er février 2024 de Monsieur le Conseiller communal Loann Gaillard et Madame la Conseillère communale Sophie Mayor « Pour un système de monitoring des places de stationnement et de guidage à Yverdon-les-Bains ».

14. **POSTULAT**
N°PO25.02PO

POSTULAT DE M. ROLAND VILLARD INTITULÉ « POUR UNE PREMIÈRE HEURE DE PARCAGE GRATUITE »

Les diverses restrictions de circulation et/ou de parage mises en place année après année dans la Ville ont des effets très néfastes pour les petits commerces et certains quartiers de notre Ville. En permettant aux clients de ces commerces de se garer gratuitement durant la première heure, nous pouvons redonner, aux dits commerces, une plus grande attractivité tout en évitant d'attirer les pendulaires pour qui une telle mesure n'aurait aucun attrait.

En fixant la durée de la gratuité à une heure, cette mesure ciblerait particulièrement les petits commerces, ceux-là même qui souffrent le plus des mesures anti-voitures décidées par la Ville ces dernières années. Une telle mesure existe dans plusieurs autres villes romandes. Par exemple, à Payerne, c'est 1h30 qui est offerte. Elle est donc parfaitement réalisable du point de vue technique et permettrait de redonner du coup de fouet à notre économie locale, notamment aux petits commerçants, restaurateurs de notre Ville.

Donc, par le présent postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité et l'opportunité de rendre le parage gratuit durant la première heure dans toute la Ville, de manière à favoriser l'accès aux petits commerces. Merci pour votre écoute.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Demande de renvoi en commission

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Donc, je prenais la parole concernant ce postulat, dans le sens d'exprimer une incompatibilité par rapport à l'initiative que nous allons bientôt voter, c'est-à-dire que l'initiative du parking, si elle venait à se réaliser, une des conditions pour la réalisation de ce parking, c'était justement à ce que les gratuités ou les prix des places de parking seraient décidés de telle façon à ce que l'investisseur puisse en tirer bénéfice de ce parking-là.

Donc, pour ce moment, tant qu'on n'a pas encore voté, qu'on ne connaît pas encore les résultats de cette votation sur l'initiative du parking, ce serait incompatible d'accepter un tel postulat en ne sachant pas quel sera le résultat du parking. C'est pour ça que je propose que ce postulat soit renvoyé en attente d'avoir les résultats de l'initiative et comme ça la Municipalité peut revenir après avec une meilleure vue pour la réponse à ce postulat. Merci pour l'écoute.

Discussion s/renvoi

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Petite précision, vous proposez de renvoyer, donc ça sous-entend renvoyer en commission. Nous sommes en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération, si un cinquième des membres le demandent, soit en l'occurrence 16 membres.

Donc, la discussion est ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

La proposition de M. le Conseiller VILLARD fait un lien direct, entre place de parking et attractivité des commerces. Or, telle que l'a démontré l'étude COMO, l'attractivité du centre-ville pour le commerce, menée entre 2020 et 2022 en Ville d'Yverdon-les-Bains, entre autres...

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je m'excuse Mme la Conseillère, mais en fait on est sur une demande de renvoi en commission.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

J'y viens. En gros, pour résumer, le groupe des Vert·e·s et solidaires n'est pas foncièrement opposé à cette proposition. Il propose surtout de s'orienter vers la possibilité d'offrir, par exemple, tous types de transports, parking et transports publics gratuits à Yverdon-les-Bains par exemple, durant une tranche horaire définie. Donc, on estime que cette mesure pourrait potentiellement permettre de désengorger le trafic automobile à l'heure du midi et des sorties d'école notamment. C'est avec ces différentes propositions qu'on trouve qu'un renvoi en commission est tout à fait une très bonne idée pour élargir et simplement pas s'opposer à cette proposition.

Chères et chers collègues, les Vert·e·s et solidaires vous invitent donc à accepter, soutenir ce renvoi en commission. Merci.

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :

Sur le fond et sur les intentions de ce postulat, nous étions assez mitigés et nous soutenons ce renvoi en commission dans le sens où, nous ne proposons pas vraiment un contre-modèle formel, mais nous serions davantage favorables à des solutions qui lient directement stationnement et consommation locale, ce qui n'est pas le cas actuellement avec le postulat tel que formulé. Voilà, merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je ne comprends pas tellement le rapport avec le parking de la Place d'Armes, surtout au vu du temps qu'il faudra pour le réaliser, si les citoyens votent oui le 18 mai. Ce Conseil peut agir rapidement, en envoyant ce postulat à la Municipalité pour étude et le renvoi en commission n'est absolument pas nécessaire. Pensez aux commerçants, mais aussi aux restaurateurs qui ont subi une perte sèche de clients lorsque le stationnement est devenu payant, entre midi et deux heures par exemple. Donc, je pense qu'aujourd'hui la Municipalité a la capacité et la latitude pour mener cette étude pour ce postulat et revenir auprès de ce Conseil avec des réponses. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR allait également demander le renvoi en commission de ce postulat. Nous trouvons qu'au vu des nombreuses vitrines vides qu'il y a au centre-ville, ainsi que de la perte d'attrait économique qui va avec, il est nécessaire de trouver des solutions pour que les gens aient envie de venir consommer au centre-ville, et surtout qu'on leur donne les moyens de le faire. C'est grâce à ce genre de proposition que nous trouverons des solutions et que nous pourrions soutenir les commerçants. C'est pourquoi, nous sommes pleinement d'accord avec ce postulat, mais pour aller plus loin sur ce sujet assez sensible, nous souhaitons en débattre en commission et nous soutenons alors le renvoi en commission. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

C'était une erreur, en fait, et je trouve regrettable, je ne sais pas si c'est possible de corriger ça à l'avenir. Quand on demande la parole, puis qu'on le regrette, puis qu'on aimerait enlever la parole, on pourrait presser une deuxième fois, puis que ça supprime, et ça m'aurait évité cette intervention. Je pense que ce serait peut-être pratique. Ce qui peut aussi arriver, c'est qu'au cours des débats, un avis peut déjà être exprimé et puis on n'a pas envie de faire un doublon, on a envie de retirer sa demande, mais on ne peut pas. Alors, je ne sais pas si c'est techniquement possible pour le futur. Excusez-moi encore pour cette intervention inutile.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors la technique me dit que malheureusement, ce n'est pas possible. Mais on dit « essayé pas pu ».

Vote s/renvoi en commission

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO25.02PO est accepté par 67 oui.

**15. POSTULAT
N°PO25.03PO****POSTULAT DE MME CÉCILE PLAGELLAT INTITULÉ « POUR ENCOURAGER LE RACCORDEMENT DES YVERDONNOIS ET YVERDONNOISE À Y-CAD »**

La Ville d'Yverdon-les-Bains s'est engagée dans une transition énergétique en favorisant des solutions durables et respectueuses de l'environnement. Le réseau de chauffage à distance, Y-CAD, constitue une alternative efficace aux énergies fossiles et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

Cependant, le taux de raccordement des bâtiments yverdonnois à Y-CAD reste encore insuffisant. La Municipalité a récemment sollicité un crédit d'investissement de CHF 5'500'000.- pour augmenter le capital d'Y-CAD SA, démontrant ainsi son engagement envers cette infrastructure essentielle.

Plusieurs facteurs freinent cette transition. Méconnaissance des avantages du chauffage à distance, coût initial du raccordement, manque d'incitation claire pour les propriétaires et entreprises. Pourtant, une augmentation du nombre de raccordements renforcerait l'efficacité et la rentabilité du réseau tout en réduisant l'empreinte carbone de la Ville.

Afin de favoriser cette dynamique, la Municipalité pourrait inciter Y-CAD à mettre en place, en collaboration avec elle, différentes mesures incitatives, telles qu'une campagne de sensibilisation sur les bénéfices écologiques et économiques du raccordement à Y-CAD, un soutien financier sous forme de subventions ou d'allègements fiscaux pour les propriétaires souhaitant effectuer le raccordement, une simplification des démarches administratives et un accompagnement technique pour les intéressés, l'instauration d'un programme de raccordement progressif pour les bâtiments existants.

La Commission consultative des énergies dispose d'un fonds qui pourrait être utilisé pour financer certaines de ces mesures selon les articles 2 et 3 du règlement de cette Commission. A la suite de la prise de connaissances du préavis PR24.27PR et de la recapitalisation de Y-CAD, les Vert'libéraux expriment leurs inquiétudes quant à l'impact financier de cette décision sur la Ville et des contribuables yverdonnois et yverdonnoises et du peu de succès auprès de la population. Les Vert'libéraux demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec Y-CAD, des mesures concrètes visant à inciter les Yverdonnoises et les Yverdonnois à se raccorder à Y-CAD. Merci de votre attention.

Discussion s/postulat**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

La demande formulée s'inscrit pleinement dans les démarches déjà entreprises, tant par la Municipalité que par Y-CAD SA. Premièrement, dans le domaine de la sensibilisation aux bénéfices écologiques et économiques du CAD, la Municipalité, par l'intermédiaire de son Service des énergies, entretient un contact étroit depuis 2021 avec les principaux acteurs immobiliers, que sont les gérances et les propriétaires institutionnels. Ces contacts ont permis d'informer ces acteurs du programme de déploiement du chauffage à distance, de sa temporalité et de ses coûts. Ce ne sont pas moins de 17 gérances et propriétaires qui ont été rencontrés et plus de 500 bâtiments pour lesquels le raccordement au CAD a été préévalué et des opportunités de recours à des programmes d'efficacité énergétique portés par le SEY ont été identifiés puis mis en œuvre.

En parallèle, Y-CAD SA assure un contact rapproché avec ses prospects, ce qui a permis un succès commercial pour les secteurs développés, comme le montre le taux de 80% de raccordement au CAD des clients du secteur Nord, premier secteur développé dans le cadre du CAD. Le CAD est donc un succès auprès des propriétaires des secteurs des marchés et je dois donc démentir la toute dernière affirmation de votre développement, il n'y a pas peu de succès auprès de la population.

Deuxièmement, en parallèle, la Ville incite les propriétaires concernés à se raccorder au chauffage à distance, notamment par l'intermédiaire du bouquet de subventions EquiWatt. Ce dernier est alimenté par le fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, sous l'égide de la Commission consultative des énergies. Les informations relatives à cette subvention sont disponibles sur le site internet du Service des énergies.

Troisièmement, Y-CAD SA recherche également à simplifier les démarches administratives de ses clients en prenant, par exemple, à sa charge toute la procédure de demande de subvention auprès des autorités cantonales et communales pour le compte des propriétaires des bâtiments, se raccordant à l'un de ces réseaux de chauffage à distance.

Enfin, l'élaboration d'un masterplan de développement du CAD permet à Y-CAD SA de disposer d'un programme de développement pluriannuel chiffré, assurant ainsi une visibilité sur les possibilités de raccordement progressif des bâtiments existants. Ce programme de développement a notamment été communiqué aux 17 propriétaires et gérances mentionnés précédemment.

Ainsi, après examen approfondi du postulat, la Municipalité a le plaisir d'informer le Conseil communal qu'elle est prête à ce que vous lui renvoyez ce postulat et qu'elle prendra les mesures nécessaires pour répondre de manière complète et détaillée. Un rapport détaillé accompagné des propositions d'action complémentaires à celles mentionnées précédemment ou de décisions concrètes vous sera soumis dans un délai d'une année afin que le Conseil communal puisse se prononcer sur les suites à donner à la réponse de ce postulat. Voilà ce que je souhaitais, au nom de la Municipalité, vous dire avant que vous ouvriez le débat sur ce postulat, Mme la postulante, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal.

Demande de renvoi en commission

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Le postulat déposé par Mme Cécile PLAGELLAT propose d'encourager le raccordement des Yverdonnois et Yverdonnoises au réseau Y-CAD. Cette intention s'inscrit dans une dynamique favorable à la transition énergétique de notre Ville et nous saluons les efforts visant à mieux sensibiliser la population aux avantages du chauffage à distance.

Cela étant, il convient de rappeler que l'immense majorité des habitantes et habitants d'Yverdon-les-Bains sont locataires. Or, les décisions de raccordement relèvent des propriétaires. Cela limite mécaniquement l'effet attendu des campagnes de sensibilisation à la population, si celles-ci ne s'accompagnent pas d'une stratégie ciblée et différenciée vis-à-vis des acteurs réellement décisionnaires.

Par ailleurs, plusieurs aspects du postulat méritent une analyse plus fine. En particulier, la proposition d'un soutien financier direct au propriétaire nous semble problématique. Les finances communales sont déjà fortement sollicitées, notamment avec le crédit de CHF 5'500'000.- récemment engagé pour recapitaliser Y-CAD SA. A cela, s'ajoute le risque budgétaire considérable que fait peser l'initiative populaire « Baisse d'impôt pour tous » qui, je vous le rappelle, prévoit une réduction de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu. Si cette initiative est acceptée, les marges de manœuvre financière de la Ville en seraient d'autant plus restreintes.

Le Conseil d'État lui-même reconnaît dans son préavis que cette mesure n'est pas soutenable dans le contexte actuel, ce qui laisse entrevoir pour les collectivités locales des risques de réduction de prestations si des dépenses supplémentaires sont engagées sans discernement.

Par ailleurs, le postulat suggère d'utiliser le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, géré par la Commission consultative des énergies. Or, ce fonds n'a pas

vocation d'accorder des aides financières de type généraliste ou incitatif à la propriété. Soutenir des projets ciblés et mesurables, notamment dans les domaines de la sensibilisation et de l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables, favoriser l'innovation locale et les retombées concrètes sur le territoire dans un cadre strictement défini, exclure toute subvention liée à des mesures rendues obligatoires par la loi. C'est ce que prévoit en fait le règlement du fonds. S'il est vrai que les propriétaires concernés sont assujettis à la taxe qui alimente ce fonds, c'est vrai que c'est une condition qui serait remplie, cela ne signifie pas que ce fonds peut être utilisé comme un outil de compensation ou de prime financière pour un raccordement individuel. Il s'agit d'un instrument thématique qui requiert une démonstration d'impact énergétique clair, un encadrement rigoureux par la Municipalité, sur préavis de la Commission consultative.

Dans ce contexte, nous demandons le renvoi du postulat à une commission afin d'examiner en profondeur la faisabilité des propositions, la cohérence financière de l'ensemble et la pertinence des outils mobilisables. Un tel renvoi permettra un traitement rigoureux et informé, respectueux à la fois des ambitions climatiques de la Ville et des principes de bonne gestion des deniers publics. Conformément à l'article 72 de notre règlement, nous demandons de renvoyer ce postulat à une commission.

Discussion s/renvoi en commission

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Comme vous l'avez dit, nous sommes en présence d'une demande de renvoi en commission conformément à l'article 72 de notre règlement. Le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demandent, soit en l'occurrence 16 membres. La discussion est ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Alors, pour le groupe UDC, cette proposition dépasse le rôle de notre Ville. En effet, Y-CAD SA est une société privée dont la Ville ne possède pas l'entier de celle-ci et il n'incombe pas à la Ville de financer la promotion d'une entreprise et reste de compétence de celle-ci. Bien que la Municipalité soit représentée au sein du Y-CAD et que M. le Municipal GUILLARD a confirmé en avoir pris bonne note, je vous invite donc à rejeter ce renvoi en commission ainsi que ce postulat. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO :

Mon intervention concernait le fond du postulat et pas le renvoi en commission.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Bien que mon intervention portait également sur le fond avec une demande de modification d'un point ou une proposition de modification du texte à la postulante, j'y vais quand même car je pense que majoritairement nous soutiendrons le renvoi en commission, mais je souhaitais juste dire que le postulat, sur le fond nous dérange surtout par rapport à l'aspect financier, subventions et allègements fiscaux qui seraient demandés étant donné que pour nous ce postulat ne met pas tout le monde sur le même pied d'égalité, dans le sens que c'est seulement pour les propriétaires qui souhaiteraient effectuer ce raccordement à Y-CAD, alors qu'il y aurait éventuellement d'autres propriétaires qui le souhaiteraient, mais qui ne le pourraient pas, par rapport à la nature ou à la position de leur propriété ou alors simplement vis-à-vis des propriétaires qui feraient des efforts en matière d'écologie en changeant, par exemple, la façon de se chauffer, en arrêtant de se chauffer au mazout au profit d'un autre moyen de chauffage plus écologique mais qui n'aurait pas le droit à de quelconque subvention.

Donc, par rapport à ça, on ne voit pas pourquoi est-ce que certain·e·s propriétaires auraient le droit à des subventions et pas d'autres. C'est pourquoi, nous aurions suggéré une modification du point 2 des mesures incitatives que la postulante demandait, on pourra voir cela plus tard, du coup en commission également si c'est accepté, mais le groupe PLR aurait demandé que le point 2 soit modifié quelque peu, soit que, après le mot « raccordement » on ajouterait « en adéquation avec

les soutiens financiers offerts aux propriétaires qui utilisent d'autres moyens de chauffage que le CAD » afin de mettre un peu tout le monde sur le même pied d'égalité.

Ainsi, vu que maintenant on se prononce plus par rapport au renvoi en commission ou non, nous allons soutenir le renvoi en commission et voici donc la position pour le groupe PLR. Merci.

Vote s/renvoi en commission

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO25.03PO est accepté par 50 oui.

**16. POSTULAT
N°PO25.04PO**

POSTULAT DE M. MAXIMILIEN BERNHARD INTITULÉ « POUR UNE MEILLEURE EFFICIENCE DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS »

Force est de constater que les bonnes pratiques mises en place ces dernières années pour améliorer l'organisation et l'efficacité des séances du Conseil communal n'ont produit qu'un effet limité.

En effet, certaines séances s'étendent régulièrement au-delà de minuit, ce qui nuit à la qualité des débats et à l'engagement des Conseillers communaux. Cette situation s'explique en partie par le fait que certains Conseillers multiplient les prises de parole, rallongeant significativement la durée des séances.

Par ailleurs, il est fréquent que des Conseillers quittent la séance durant la pause, ce qui soulève évidemment des questions quant à la représentativité et l'efficacité de nos travaux. Le rallongement significatif des séances est susceptible de décourager les élus à poursuivre leurs fonctions et de rendre plus difficile la recherche de nouveaux candidats, ce qui constitue un risque pour la bonne continuité de la vie politique locale.

D'autres communes, à l'image de la ville de Genève, ont adopté des règlements permettant de mieux encadrer le temps de parole des Conseillers communaux. Ces mesures permettent de garantir des débats mieux structurés, une répartition plus équitable du temps de parole et une gestion plus efficace des séances.

Or, notre règlement actuel du Conseil communal ne possède malheureusement pas d'outils suffisants pour mieux cadrer les débats et éviter les dérives. Dans le cadre de la révision en cours de la loi sur les communes, il apparaît donc nécessaire d'adapter notre règlement afin d'y intégrer des dispositions visant à améliorer la gestion du temps et l'efficacité des séances, tout en préservant la qualité des débats démocratiques.

Conscients que ce sujet prendra du temps à être traité, c'est sous la forme d'un postulat que j'invite la Municipalité à étudier et proposer, à la suite de la révision de la loi sur les communes, des modifications du règlement du Conseil communal en étroite collaboration avec le Bureau, visant à tout d'abord assurer une répartition plus équitable du temps de parole entre Conseillers communaux, ensuite renforcer les outils à disposition de la présidence du Conseil communal pour encadrer les débats et éviter les dérives, puis encourager des mesures garantissant une présence active et continue des Conseillers communaux tout au long des séances, et pour finir, revoir, cas échéant, les horaires des séances en envisageant de commencer plus tôt ou d'augmenter leur nombre afin de ne pas finir régulièrement au-delà de minuit. Je vous remercie pour votre attention.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Demande de renvoi en commission

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Poussé par la volonté de tester ce que M. ROQUIER a dit tout à l'heure, je me suis trompé. Et puis je n'ai vraiment pas pu désactiver. Il a raison, ça ne marche pas.

Discussion s/renvoi en commission

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Le groupe Vert·e·s et solidaires rejoint les constats du postulat. Il semble en effet important d'assainir nos séances de Conseil et ce, idéalement avec la prochaine législature comme horizon. Nous serons particulièrement attentifs à ce que les ajouts et modifications ne posent pas de risque de censure et servent avant tout à garantir un bon fonctionnement des séances, améliorer la qualité des débats et permettre de mieux faire circuler la parole entre les Conseillers et Conseillères communales. Pour ne pas tarder dans cette réflexion, nous demandons le renvoi en commission du postulat. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demandent, soit en l'occurrence 16 membres. La discussion est ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

C'est la deuxième fois que je me retrouve juste après la demande de renvoi. Je vais essayer de ne pas trop alourdir la séance avec mon intervention, mais je vais dans la même direction que mon préopinant, le projet est très pertinent. Par contre, pour le groupe UDC, il n'est pas du rôle de la Municipalité d'étudier ce projet. Il s'agit d'un projet qui est de la responsabilité de notre législatif. Le groupe UDC propose donc à ce Conseil de soutenir le renvoi de ce postulat en commission pour que nous puissions, entre Conseillers communaux, étudier des pistes permettant un gain de temps sur nos séances et de discuter des pistes évoquées par le postulant. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je tiens tout de même à préciser, et ça vous retrouvez aussi sur le site internet de la DGAIC, sous droit de proposition des Conseillers communaux et généraux, aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises, c'est bien indiqué que le postulat peut être porté sur une compétence du Conseil ou de la Municipalité. Donc sa forme est juste.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je pense que, pourquoi pas, améliorer l'efficacité de ce Conseil avec un nouveau règlement, mais je pense que - vous pouvez faire un peu de silence, s'il vous plaît ? - je pense que l'outil n'est pas forcément le bon, puisque ce n'est pas la charge de la Municipalité, le postulat n'est pas forcément le bon moyen d'y arriver. On a tout simplement un outil dans notre règlement qui s'appelle le projet de modification de règlement, qui me semblerait le bon outil pour que directement on propose. On propose et ce serait beaucoup plus rapide, on peut faire un projet de modification de règlement très rapidement pour la prochaine séance et le voter. Et donc, ça serait plus rapide, plus efficace, ça serait la bonne méthode puisque les postulats c'est des choses qu'on va mettre à la Municipalité.

Je rappelle ici, que la Municipalité est l'invitée du Conseil communal, on pourrait d'ailleurs siéger théoriquement sans eux, ce qui leur libérerait les soirées, on pourrait se dire qu'on les assoit de côté aussi, comme au Grand Conseil ou ailleurs, donc ce n'est pas à nous de nous décharger sur la Municipalité pour nos débats trop longs.

Et donc, je propose simplement, moi je ne voterai pas pour ce postulat, ni pour un renvoi parce que

ça serait perdre du temps. Si vous voulez devenir efficace, utilisons des méthodes efficaces et faisons un projet de modification du règlement du Conseil communal. Ce qui est de notre ressort, c'est à nous, c'est nous qui fixons notre règlement. Merci.

M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :

M. le Conseiller communal BERNHARD, vous nous ôtez les mots de la bouche. Notre groupe souhaite rappeler l'importance de maintenir des relations courtoises entre les membres des différents partis pour le bien de la population yverdonnoise. Plusieurs points de l'interpellation de M. le Conseiller communal méritent toutefois d'être approfondis. Donc c'est pourquoi, nous, le groupe PS et POP vous invitons à renvoyer ce postulat en commission. Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Quelques précisions. Les remarques qui ont été faites concernant la séparation des pouvoirs est évidemment pertinente, on est à la frontière de cette séparation des pouvoirs. Mme la Présidente, vous l'avez rappelé, ça peut porter sur une compétence du Conseil ou de la Municipalité.

Alors c'est clair, pour répondre à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, j'aurais pu, ce soir vous proposer, par voie de motion, une modification du règlement du Conseil communal fix und fertig. Et, on aurait probablement assisté à des débats fleuves. Certains auraient dit, mais écoutez, pourquoi vous avez fait une proposition de règlement sans forcément consulter les autres groupes et le Bureau, etc.

L'idée de renvoyer ce postulat à la Municipalité, c'est qu'elle-même puisse faire ses propres réflexions puisque, paradoxalement, c'est elle qui va, à un moment donné, venir avec un projet de modification du règlement du Conseil, chères et chers collègues. Et c'est précisément pour ça, que je trouvais plus opportun, plutôt qu'encore une fois de faire quelque chose de fixe, on dit fertig en allemand, pardon je peine parfois à trouver mes mots en français, mais enfin vous m'avez compris, d'élargir la réflexion par la voie du postulat et de le faire le plus en amont possible. Du coup, la Municipalité pourrait faire ses propres réflexions, et lorsqu'elle va le faire pour celles et ceux qui sont au Conseil communal depuis un certain nombre d'années, vous savez que les grandes révisions du Conseil communal, eh bien, paradoxalement, elles sont issues et publiées via un préavis élaboré par la Municipalité. D'où l'idée du postulat, non pas alors de placer la pierre dans le jardin de la Municipalité, mais de réellement avoir une réflexion commune entre le législatif et l'exécutif. Et le postulat, finalement, c'est la voie que j'ai trouvé la plus adéquate.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Alors, je vais effectivement abonder dans le sens de plusieurs de mes préopinants ce soir pour rappeler effectivement, que le postulat qui vous est présenté, il porte vraiment sur une compétence du Conseil communal et de lui seul pour paraphraser une autre personne qui s'est exprimée tout à l'heure.

Effectivement, la Municipalité en principe elle est invitée au Conseil communal pour répondre aux questions qu'on lui pose et de venir défendre les projets qui sont soumis. Mais la souveraineté du Conseil communal est la vôtre et en toute logique, effectivement, il nous semble à nous en Municipalité que ce postulat, qui va de toute manière manifestement partir en commission et donc nous le redirons évidemment au moment de la commission devrait être envoyé primairement au Bureau du Conseil communal, avec alors, par contre, l'étroite collaboration que nous pouvons d'ores et déjà vous garantir de la chancellerie et de la Municipalité et de l'ensemble de ses services, parce qu'effectivement, il est également juste de dire, qu'à la fin du processus, le préavis qui portera les propositions de modification du règlement sera formellement porté par la Municipalité. Mais évidemment, la Municipalité ne va pas faire ce travail seule, et à votre place, c'est-à-dire prendre en fait une prérogative qui est celle du Conseil.

Donc j'aurais tendance à inverser les deux, plutôt que de parler d'un renvoi en Municipalité avec l'étroite collaboration du Bureau, plutôt parler de renvoi au Bureau avec l'étroite collaboration de la Municipalité, pour les raisons que je viens de vous dire. Pour le reste, le débat évidemment vous

appartient pleinement et dans ce débat-là, la Municipalité n'interviendra pas. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je voulais rebondir sur les propos de notre Syndic. Alors effectivement, on s'est posé la question quand on a traité ce postulat en groupe, de savoir comment il fallait faire, qu'est-ce qui était le plus efficace, compte tenu du fait que c'est une affaire effectivement qui concerne le Bureau. Et puis ça a été rappelé ici, seule la Municipalité peut rédiger un préavis donc, de toute façon, à la fin on doit avoir un préavis, mais qu'on peut nous cadrer par contre. On le fait, notamment quand on parle des jetons par exemple, la manière dont on rémunère les Conseillers communaux, le Bureau, tout ça. C'est la même chose, le Bureau édicte un rapport et ensuite un préavis est rédigé et c'est sur ce préavis qu'on travaille.

Après, on s'est dit de renvoyer au Bureau, mais je ne sais pas si formellement on peut renvoyer au Bureau. Mais si on l'avait renvoyé au Bureau, il s'agissait de constituer une commission. Donc la proposition, c'est de dire qu'on renvoie à une commission qui sera finalement quand même nommée, enfin pas directement nommée par le Bureau, mais quasiment sur notre proposition. Et puis du coup, on peut faire ce travail et puis ensuite la Municipalité pourra faire ce préavis.

Donc, moi ça me paraît la meilleure façon de faire. Et puis, je pense qu'effectivement, de tenir compte des travaux qui auront lieu avec la nouvelle loi sur les communes, bon, ça risque de prendre du temps, par contre. Ouais, t'as raison, ça risque de prendre du temps. Donc en tout cas, je pense qu'un renvoi en commission, c'est la bonne formule, pour moi.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je pense que la référence à la loi sur les communes, il faut de toute façon l'oublier. Parce que la loi sur les communes est loin d'être passée et ce nouveau projet de toute façon ne prévoit pas du tout de cadrer ce qui est de notre ressort. Aujourd'hui, comme Conseil communal on a la liberté. On est le Parlement, on est le premier pouvoir et la Municipalité le deuxième, des fois on l'oublie.

Et donc, c'est un peu étrange de demander à la Municipalité de se charger de ce qui est de notre ressort. Alors moi, ce que j'aurais vu, de manière logique, on l'a déjà eu fait pourtant, c'est d'utiliser l'article 69 alinéa c pour demander, pour éditer un projet de modification de règlement. Ça pourrait être fait pour le prochain Conseil. C'est-à-dire, qu'il faut l'avoir mis dix jours avant pour que ce soit à l'ordre du jour. On fait un projet rédigé pour la prochaine séance, et à la séance, on le renvoie en commission. Tout simplement. Et là, la commission peut travailler dessus. Alors, si vous voulez choisir de passer dans une commission par le postulat et que cette commission travaillera sur le nouveau projet de règlement, alors soit, je soutiendrai dans ce cas-là le renvoi en commission. Mais je pense que ce n'était pas la démarche la plus directe, pour autant de ce que je connaisse du règlement du Conseil.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je me rallie très volontiers à un renvoi en commission.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO25.04PO est accepté par 76 oui.

***Vote s/renvoi en
commission***

17. POSTULAT
N°PO25.05PO

POSTULAT DE MME ELLA-MONA CHEVALLEY INTITULÉ « LUTTER POUR LA FIN DU SANS-ABRISME : POUR UNE POLITIQUE COORDONNÉE ET INTERCOMMUNALE DES HÉBERGEMENTS D'URGENCE »

Ce Conseil communal avait accepté, il y a maintenant deux ans, le postulat déposé par notre collègue M. David RYCHNER qui demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser une étude sur le sans-abrisme et la précarité au niveau communal, étude sur laquelle il devient urgent d'avancer.

À l'époque, le rapport cantonal n'avait pas encore été publié, mais il l'a été depuis, et dresse le constat d'une situation alarmante dans notre Canton. La réalité du terrain, ainsi que le rapport mandaté par le Canton « Évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le Canton de Vaud » démontre que, je cite, « l'offre proposée est insuffisante et inadaptée. Chaque année et chaque nuit, de nombreuses personnes se voient refuser l'accès à un accueil de nuit faute de place ».

Pourtant, notre constitution vaudoise assure que toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. Le sans-abrisme est une réalité sociale dont tout le monde doit se saisir et ce n'est pas uniquement au centre urbain de s'y intéresser et de financer ses prestations.

Afin de répondre aux enjeux actuels et répondre adéquatement aux besoins des personnes sans-abri, il devient urgent qu'une réflexion intercommunale soit mise en place en vue d'améliorer l'offre et la qualité des hébergements d'urgence. La thématique soulevée impose de travailler de manière coordonnée afin de renforcer l'efficacité des mesures et de développer des synergies permettant d'optimiser les prestations fournies.

Dans ce but, les communes pourraient se réunir autour d'une plateforme intercommunale dont les missions principales pourraient être, par exemple, l'identification des besoins, la prospection des lieux bâtis pour la création d'hébergements, qu'ils soient d'urgence ou de transition, ou des terrains pouvant les accueillir, la création de nouveaux espaces proposant des prestations de logement, qu'ils soient d'urgence ou de transition, et d'accueil par la mobilisation des outils du droit de préemption, de l'octroi de droit de superficie, du développement de contrats de gré à gré ainsi que par la construction de nouvelles structures, la planification et le suivi stratégique ainsi que l'évaluation du dispositif d'accueil d'urgence intercommunal.

Fort du constat énoncé, le Conseil communal invite la Municipalité à étudier la possibilité de s'engager et de participer à mettre en œuvre la création d'une plateforme intercommunale en charge de la politique de lutte contre le sans-abrisme afin de garantir le financement et l'adéquation de l'offre des hébergements d'urgence. Merci.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Mme la Conseillère Tania MARMILLOD :

Le groupe Vert·e·s et solidaires soutient bien évidemment le postulat qui touche à une problématique centrale et rejoint ces constats. Il faut aussi prendre en compte le fait que de nombreuses personnes sont dans des situations de précarité bien avant de se retrouver à la rue. Des personnes sans logement passent de canapé en canapé sans que nous nous en rendions compte.

Les mesures actuellement mises en place pour prévenir le sans-abrisme sont insuffisantes et très peu accessibles. Bien sûr, dans un monde idéal, toutes les personnes connaissent les aides et se retrouvent, non pas à la rue, mais dans des infrastructures. Mais la réalité de cette précarité de logement a de nombreuses raisons. Bien souvent, les personnes ne sont pas en capacité d'affronter la montagne administrative qui se confronte à eux et ont très peu d'accès à ces aides. En vivant à Yverdon, il est rare de voir les informations communiquées sur les aides auxquelles les

citoyens ont droit.

De ce fait, le groupe Vert-e-s et solidaires vous invite à soutenir ce postulat et invite la Municipalité à appuyer aussi la question de la prévention du sans-abrisme dans son travail. Merci beaucoup.

M. le Conseiller David RYCHNER :

Nous ne pouvons que saluer l'initiative de notre collègue Mme Ella-Mona CHEVALLEY. Son postulat remet avec force et conviction la question du sans-abrisme au cœur des débats de ce Conseil, tout comme cela se fait dans d'autres villes de notre Canton ces dernières semaines.

La volonté de la postulante de proposer une réponse coordonnée entre communes est ambitieuse. Nous partageons la conviction qu'il est urgent que la Municipalité se saisisse de cette problématique afin de pouvoir mieux prendre en charge les personnes en situation de grande précarité. Il y a deux ans, ce Conseil avait accepté le postulat qui proposait de mener une étude afin de faire une photographie de la question au niveau local. La Municipalité n'ayant pas respecté le délai de réponse, aucun travail exploratoire n'a encore été mené à ce jour.

Il nous semble, qu'avant la création d'une plateforme intercommunale et le lancement d'investissements conséquents, il est essentiel de disposer d'une cartographie locale qui permettrait de proposer des actions qui correspondent aux besoins de notre Ville. Un échange préalable aurait permis d'harmoniser ces deux démarches et de renforcer la cohérence de nos efforts communs.

Dans tous les cas, il me semble opportun aujourd'hui que la Municipalité se penche enfin sur la problématique du sans-abrisme et qu'elle prenne en compte ces deux démarches et toute autre qu'elle jugera utile afin de prendre le problème à bras-le-corps ou à bras-le-cœur, c'est selon. En bref, concrétiser l'étude demandée puis travailler à une coordination plus large si nécessaire. Le groupe PS-POP propose à cette assemblée d'accepter ce postulat, de le renvoyer à la Municipalité et d'articuler une réponse aux deux postulats dans les meilleurs délais. Merci.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Mme la postulante, M. le postulant, toujours postulant, après plus de deux ans je l'admets, votre postulat M. le Conseiller David RYCHNER n'a pas encore entendu de réponse de la Municipalité. Cela ne signifie pas que la Municipalité et ses services se soient désintéressés de la problématique.

On peut simplement relever, comme vous le faites vous-même Mme la Conseillère, que le rapport d'évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le Canton de Vaud rédigé par la HETS Fribourg, publié l'an dernier, brosse un portrait assez complet de la situation du sans-abrisme et des hébergements d'urgence, y compris à Yverdon-les-Bains et qu'il répond donc largement au but visé par votre postulat, M. le Conseiller RYCHNER.

Pour la Municipalité, la question du sans-abrisme est abordée sous l'angle de deux politiques publiques. D'une part, dans le cadre de la politique du logement, la Municipalité vise à ce que le marché du logement puisse offrir à la population résidente des logements correspondants à ses besoins et à ses moyens.

Et d'autre part, dans le cadre de la politique d'action sociale, en lien avec l'ARAS JUNOVA, la Municipalité met en place des dispositifs de soutien de la grande précarité et de lutte contre le non-recours aux prestations sociales, en premier lieu desquels le dispositif OASIS.

Par le croisement de ces deux politiques, on vise à ce que chacune et chacun ait les moyens de payer un loyer et que les logements à loyer abordables correspondent aux besoins de la population résidente.

En complément à ces logiques complémentaires, la Municipalité suit de près et soutient les projets de Caritas visant à développer l'hébergement d'urgence de La Lucarne dans le cadre d'un financement cantonal. La Municipalité œuvre enfin comme facilitatrice pour l'implantation d'un lieu

d'hébergement pour les victimes de violences domestiques.

La Municipalité partage donc votre diagnostic et pense qu'il est de la responsabilité de la Commune de répondre aux besoins d'hébergement d'urgence, en coordination avec le Canton et les associations actives dans ce domaine. En revanche, il ne nous semble pas pertinent de rajouter à cette problématique complexe et pressante une couche de gouvernance intercommunale.

L'efficacité sera plus grande si les acteurs restent essentiellement au nombre de trois : la Commune, le Canton et les associations. La mise en place d'une plateforme intercommunale nuirait à l'efficacité de notre action, déjà limitée par nos moyens humains et financiers et les autres priorités dans les politiques du logement et de l'action sociale. Un travail en réseau avec d'autres communes concernées par la problématique sera comme toujours riche en enseignements et permettra d'être plus fort pour obtenir le soutien du Canton.

Sachez que la Ville d'Yverdon-les-Bains est en particulier en très proche contact avec celle de Lausanne pendant toute l'année et tout particulièrement en cas d'activation du plan Grand Froid.

Pour ces raisons, la Municipalité ne s'oppose pas à ce que le Conseil lui renvoie le postulat, Mme la Conseillère et M. le Conseiller en complément. Mais elle compte s'atteler aux missions que vous identifiez, en priorité de manière indépendante, sans chercher à créer de nouvelles gouvernances intercommunales, mais en nourrissant un réseau entre villes concernées par la problématique. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Merci beaucoup pour les dernières prises de parole. Pour préciser un peu pourquoi je suis arrivée avec cette proposition de plateforme intercommunale, simplement parce que c'est une des recommandations issues du rapport cantonal qui indique en premier lieu un manque de coordination entre les différentes communes.

Alors, je vous rejoins tout à fait, le but n'est pas de venir avec une gouvernance qui soit lourde et qui fasse le contraire que ce qu'on demande, mais l'idée c'est surtout qu'Yverdon ne s'isole pas dans cette réflexion, parce que ces problématiques sont les mêmes dans différentes communes au niveau cantonal. Et puis, l'idée est aussi de mutualiser les ressources et de voir les besoins en logement plus large qu'Yverdon.

Maintenant, et pour répondre aussi à M. David RYCHNER, je n'ai pas mentionné spécifiquement l'identification des besoins dans le but de cette plateforme puisque vous l'aviez déjà demandée. Mais c'est évident que c'est la première action que devrait faire la Commune à son niveau et puis si possible en collaboration avec les autres communes, c'est de faire cette identification des besoins. C'est pour ça que je rappelais à nouveau votre postulat, mais je ne voulais pas réitérer cette demande qui a déjà été faite et acceptée par ce Conseil communal.

Donc, voilà pour expliquer, je pense que ça reste aussi un postulat, on parle de plateforme intercommunale mais c'est avant tout le but que la question du sans-abrisme soit remise au cœur de la politique yverdonnoise et de la région et puis que la Ville puisse travailler en réseau pour répondre aux besoins des personnes qui n'ont pas de chez soi.

Vote s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO25.05PO est accepté par 51 oui, 12 non et 15 abstentions.

18. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX

18.1

Une question de M. le Conseiller Kassim PALANY (Contraventions quartier Général Guisan)

Depuis quelques mois, dans le quartier Général Guisan, nous subissons des travaux pour le CAD ainsi que pour la canalisation eau, gaz, électricité. Cela implique des difficultés d'accès aux places de parking des immeubles. Nous avons reçu une autorisation spéciale de se parquer dans un secteur déterminé. Malheureusement, plusieurs personnes se sont approchées de moi, car malgré l'autorisation, elles ont reçu une amende pour mauvais parking. Il faut garder à l'esprit que certaines personnes rentrent tard du travail et que depuis 18h, toutes les places sont prises. Ne serait-il pas possible de revoir ces contraventions en tenant compte de ce contexte difficile ? Je vous remercie pour votre attention.

M. le Municipal Christian WEILER :

Les travaux publics se déroulant actuellement dans le quartier Général Guisan impliquent des restrictions de stationnement sur la rue. Certaines propriétés privées sont, en outre, momentanément inaccessibles et l'ont été par moments.

Pour faire face à cette situation, le Service de la sécurité publique a pris les mesures suivantes : extension du secteur macaron Orbe-Général Guisan au parking du Midi, afin de garantir une place de parc à chaque citoyen. Ce parking ne présente aucun problème de saturation, ni en journée, ni le soir. La délivrance de macaron aux citoyens ne pouvant accéder à leur parking privé dans tout le secteur macaron et le parking du Midi. Toutes ces informations ont été adressées personnellement aux citoyens concernés.

Les contestations d'amende d'ordre, si un parcage était autorisé et a mal été sanctionné, peuvent être adressées à la commission de police qui instruira les cas, chaque cas, à charge comme à décharge. En janvier de cette année, la police a mis un total de 10 contraventions pour mauvais stationnement, dont une seule en soirée. La police est intervenue à plusieurs reprises à la demande d'habitants du quartier dénonçant de mauvais parcages, les gênants dans les manœuvres. En fonction de ce qui précède, tous les habitants disposent d'une solution de stationnement alternative jusqu'à la fin des travaux. Si ce n'est pas le cas, nous sommes volontiers à disposition.

M. le Conseiller Kassim PALANY :

Juste pour dire merci beaucoup pour la réponse.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

18.2

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Rue de la Plaine et zones de rencontre)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Le 27 février, à la suite d'une lettre des commerçants de la rue de la Plaine exprimant leurs difficultés économiques dues à la mise à sens unique du goulet du Casino, la Municipalité a annoncé avoir pris en compte leurs doléances et propose désormais une solution. Plutôt que de simplement inverser le sens de circulation, la Municipalité envisage une circulation bidirectionnelle pour les véhicules légers rendue possible grâce à l'instauration d'une zone de rencontre.

Pour rappel, une zone de rencontre est une zone limitée à 30 km/h, généralement prévue pour des

rues à faible trafic dans des quartiers résidentiels. Dans ces zones, les piétons ont la priorité et peuvent traverser librement l'espace routier. Le DETEC a publié une étude réalisée à la demande de l'Association suisse des ingénieurs et experts en transport, SVI, en collaboration avec la HEIG-VD et Mobilité piétonne suisse intitulée « Zone de rencontre dans les quartiers commerçants ».

Ce document cite, notamment l'exemple d'Yverdon où une zone de rencontre existe sur la place de la Gare depuis plusieurs années. L'étude met en lumière plusieurs freins à la mise en place de telles zones, en particulier sur les axes principaux, qui sont en principe exclus de ce type d'aménagement. Toutefois, certaines exceptions semblent envisageables. Sans entrer dans les détails techniques de ce document de 130 pages, il est important de noter qu'il met en évidence un certain nombre d'écueils potentiels à la création d'une zone de rencontre. La mise en place d'un tel dispositif nécessite généralement une consultation approfondie des acteurs concernés, notamment les commerçants et les transports publics.

Les personnes souhaitant approfondir le sujet pourront consulter l'ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre 741.213.3, la directive de la DGMR de janvier 2023 sur les mises en place des zones 30 et de zones de rencontre et puis je mettrai également un lien vers ces documents sur mon site : yverdonpourtous.ch.

Créer une zone de rencontre sur une route affectée à la circulation générale est une procédure complexe nécessitant la validation du Canton et la réalisation d'études préalables comprenant des comptages de trafic, des mesures de vitesse, une analyse de l'accidentologie et du bruit, une évaluation de l'impact sur le réseau de transport public, des consultations avec les commerçants et les habitants, une expertise légale suivie d'un contrôle d'égalité par la DGMR. Nous avons déjà constaté, avec l'exemple du parking de la place d'Armes, qu'un contrôle de légalité par la DGMR peut bloquer un projet pendant plusieurs années.

La Municipalité nous a déjà expliqué que si un fonctionnaire de la DGMR s'oppose à un projet, celui-ci peut être annulé sans recours possible. Question à la Municipalité. Je salue la réactivité de la Municipalité face aux préoccupations des commerçants de la rue de la Plaine. J'émet le vœu que cette écoute perdure au-delà des périodes électorales. J'avais fait cette interpellation il y a un mois. La mobilité en centre-ville est un enjeu clé qui mérite une réflexion collective et concertée pour répondre au mieux aux attentes des commerçants, des habitants et des usagers de l'espace public. Il est important que la Municipalité puisse garantir une prise de décision fondée sur une consultation transparente, une analyse approfondie des impacts. C'est pourquoi j'interpelle la Municipalité afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes.

1. Pourquoi privilégier une mise à l'enquête pour une zone de rencontre plutôt qu'une phase test durant les travaux qui permettrait une mise en œuvre plus rapide ?
2. Le projet vise-t-il à rendre définitive la zone de rencontre du goulet du Casino jusqu'à la place du Château ? Sinon, pourquoi une mise à l'enquête ?
3. Si le projet est définitif, ne serait-il pas préférable de commencer par une mesure temporaire à l'image de la nouvelle circulation sur la place de la gare, instaurée à titre de test ? Cela permettrait d'éviter toute accusation de passage en force sans consultation des commerçants.
4. Comment la Municipalité réagirait-elle en cas de désaccord de la DGMR ?
5. Quel est le délai estimé par la Municipalité pour la mise en place d'une circulation bidirectionnelle avec cette solution ?
6. Quel est le trafic journalier habituel de la rue de la Plaine ?
7. Comment a été menée la consultation des commerçants de la rue de la Plaine ? Combien ont été interrogés sur le sens de circulation ? La majorité des commerçants que j'ai rencontrés déclarent ne pas avoir été consultés.

8. Ne serait-il pas plus simple d'inverser le sens de circulation et de réintroduire un passage par la rue de la Maison Rouge comme il avait été évoqué précédemment ? Quels seraient les délais et les difficultés liés à cette solution ?
9. Si la création d'une zone de rencontre permet un trafic bidirectionnel, pourquoi ne pas appliquer le même principe au goulet des Casernes ? Le retour du trafic bidirectionnel sur cette rue permettrait d'économiser plusieurs tonnes de CO₂ par an en évitant des détours quotidiens de plusieurs kilomètres pour de nombreux automobilistes.
10. La fermeture au trafic de transit sur l'avenue de la Gare avait été introduite en 2023. Cette modification a été introduite par le biais d'une phase de test. Peut-on savoir jusqu'à quand doit durer cette phase de test ? Quel bilan intermédiaire fait la Municipalité ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et pour votre attention. J'ajoute simplement que j'ai fait cette interpellation il y a un mois et puis j'ai rencontré quand même beaucoup de commerçants qui s'interrogent. Ils avaient écrit, pour eux c'était une situation qui était plutôt urgente et ils ne voyaient pas jusqu'à quand, à quel moment, une solution leur sera apportée parce qu'ils avaient pensé que ce serait rapidement, ils avaient été en tout cas rapidement entendus et ils ont l'impression que le sujet est tombé dans l'oubli. Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. le Conseiller communal RAMCHURN, je vous remercie pour votre question ou vos questions concernant la problématique du goulet du Casino et la modération du trafic que nous avons installée.

Les modifications du régime de circulation ne peuvent pas être mises sans publication dans la Feuille des avis officiels, conformément à l'article 107 de l'OSR. Seules les mesures de chantier pour une durée de moins de six mois peuvent être mises en œuvre sans publication. Toutefois, ces mesures ne peuvent pas inclure des modifications de vitesse autorisées.

La rue du Canal, sur laquelle une zone de rencontre avait été créée à titre de mesure expérimentale durant une année, avait fait l'objet d'une publication dans la FAO le 20 février 2024. Son maintien a fait l'objet d'une nouvelle publication dans la FAO du 18 mars 2025.

Concernant l'avenue de la Gare que vous mentionnez, la mesure de restriction du trafic a été publiée dans la FAO le 30 mai 2023. Il ne s'agit pas d'une mesure expérimentale ni à durée déterminée. La Municipalité avait décidé de limiter le transit routier à l'avenue de la Gare de manière définitive. Elle l'avait communiqué comme ceci, afin de permettre l'augmentation de la capacité de l'interface pour les transports publics et de réduire les conflits d'usage qui mobilisaient un personnel opérationnel très important. Les problèmes de sécurité entre automobilistes, piétons et bus étaient donc un risque important. La barre des 800 bus d'ailleurs par jour a été franchie avec l'horaire 2025 et cette mesure est indispensable au fonctionnement. Depuis, les retours sont plutôt positifs et les horaires sont respectés de manière générale.

Des campagnes ont été réalisées du 29 septembre au 6 octobre 2023 au goulet du Casino. Les charges étaient de 4'650 véhicules par jour à peu près à 22 km/h en direction des bains, donc le sens interdit actuel et 2'500 véhicules par jour aussi avec 22 km/h en direction de la gare. Les mêmes charges ont été mesurées au niveau du goulet en 2019 et en 2023. Des comptages ont été réalisés du 17 au 23 septembre 2019 sur la rue de la Plaine. Les charges étaient de 4'450 véhicules par jour à peu près à 39 km/h en direction des bains et à 3'600 véhicules par jour à 36 km/h en direction de la gare. A noter que les charges dans ce secteur de la Ville sont assez stables sur la période 2019 et 2023.

La Municipalité a décidé que le régime de circulation en tant que zone de rencontre, qui indique une vitesse à 20 km/h avec circulation autorisée et priorité aux piétons et non à 30 km/h, donc la Municipalité a décidé que ce régime de circulation en tant que zone de rencontre sur le goulet sera mis en place selon une procédure standard sans durée de fin. Les modifications ont été apportées et publiées dans la FAO du 18 mars 2025. La zone de rencontre bidirectionnelle sera mise en place

dès que le Canton pourra confirmer à la Municipalité qu'il n'y a pas eu de recours dans le délai prévu par la loi. Donc c'est 30 jours hors jours fériés, soit courant du mois de mai. A savoir que la procédure a été faite dans un temps record. C'est très très court pour changer le régime de vitesse, 2 mois pour faire cet élément. Je vous remercie pour votre indulgence.

Une inversion du sens de circulation dans le goulet du Casino n'a pas été retenue. Elle aurait causé d'autres désagréments. L'inversion du sens aurait eu des impacts sur les transports publics, qui auraient eu beaucoup plus de peine à s'insérer sur l'avenue Haldimand depuis la rue St-Roch. De plus, l'état de la rue de la Maison Rouge, dont le réaménagement était à l'enquête jusqu'au 2 avril dernier, ne permet pas de supporter le trafic circulant par le goulet avec également des problèmes d'insertion sur l'avenue Haldimand en heure de pointe.

Pour ces raisons, la solution proposée par la Municipalité permettant aux véhicules légers de transiter dans les deux sens par le goulet est la mesure la plus adaptée pour répondre aux sollicitations des commerçants et aux usagers des modes doux conformément à la stratégie de mobilité durable. Cette variante n'avait pas été privilégiée car la Municipalité partait d'une décision municipale antérieure datant de 2020 de fermeture du goulet. De cette décision, elle avait esquissé la possibilité de la laisser ouverte, au minimum aux transports publics et d'en faire une phase test pour la durée des travaux du Château. Puis, suite aux demandes de la commission, sur cette base d'études, ce sont les commerçants eux-mêmes qui avaient proposé la solution actuellement mise en place.

Même si la procédure de zone de rencontre suit une procédure standard, donc définitive sans durée de fin, une démarche plus globale de participation est prévue dans le cadre du projet de réaménagement des rues de la Plaine et du Casino, c'est dans le cadre du préavis PR24.09PR que vous avez approuvé que les acteurs et habitants du centre-ville aient la possibilité de participer à cette démarche pour réinterroger le réaménagement du goulet, soit en zone 30, soit en zone de rencontre, soit en zone piétonne ou même à 50 km heure en bidirectionnelle. Tout est ouvert et sera coordonné avec les résultats de l'initiative de la place d'Armes, comme cela a été demandé par ce Conseil.

Les mesures mises en œuvre rapidement ne remettent pas en cause ce processus, mais elles ont l'avantage de protéger les piétons du centre-ville et d'assurer une desserte pour les commerces du centre-ville.

Concernant la rue des Casernes que vous mentionnez, sa mise en sens unique est une décision politique de compétence municipale qui a été prise sous l'ancienne législature et qui apporte une très grande satisfaction tant pour les piétons que pour les clients des restaurants. Sa réouverture bidirectionnelle n'est donc pas à réévaluer.

Je vous remercie pour votre attention et je passe la parole peut-être à mon collègue François ARMADA s'il souhaite compléter mes propos. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je réponds spécifiquement à la question numéro 7 de M. le Conseiller RAMCHURN qui demande quel type de consultation a été organisée par rapport au milieu du commerce. Je réponds comme suit à cette question.

Premièrement, le délégué à l'économie, dont c'est le travail, a des contacts réguliers avec les commerçants de la rue de la Plaine comme du reste du centre-ville et de la Ville de manière générale. Lors de ces échanges informels cette situation, cette problématique de fermeture puis d'ouverture monodirectionnelle du goulet a été abordée lors de l'été passé notamment. De manière formelle, plus formellement, ce point a été évoqué avec la Société industrielle et commerciale tant au niveau de sa présidence qu'au niveau de son représentant de la rue de la Plaine. Je ne peux qu'encourager ici les milieux commerçants et économiques à prendre avantage de la présence d'une société industrielle et commerciale active dans la Ville pour pouvoir être représentés par ce biais-là. La Municipalité et la Ville ont besoin d'organisations et de partenaires structurés pour pouvoir travailler en bonne entente sur toutes les problématiques qui se posent et la problématique

que vous soulevez ici en était une.

Dans le cadre de ces consultations et comme l'a rappelé Mme la Municipale Brenda TUOSTO, on venait d'une situation où, une fermeture totale était annoncée ou en tout cas envisagée, à la réouverture partielle et c'est dans ce cadre-là que les consultations ont eu lieu avec un milieu commerçant qui considérait que finalement cette fermeture partielle donc monodirectionnelle était un moindre mal par rapport à la solution initialement envisagée et donc il n'y a pas eu de contestation quand il s'est agi de choisir lequel des deux sens de circulation a été, à ce moment-là, choisi ce qui s'est fait tant en concertation entre les différents services de la Ville qu'avec les milieux commerçants qui n'ont donc, comme je l'ai dit, pas soulevé d'objection majeure tant d'ailleurs ce sens de circulation je rappelle qu'il a été publié explicitement dans le préavis PR24.24PR qui concerne la réfection de la tour des gardes, publié le 29 août de l'année passée et accepté par ce Conseil sans discussion sur ce point le 7 novembre dernier.

Une fois que cette décision a été envisagée et prise, et puis ensuite que la validation du Conseil communal a été donnée, une correspondance explicative accompagnée d'un plan des travaux a été distribuée en main propre à l'ensemble des commerçants, riverains entre le 18 et le 23 décembre passé. Voilà ce que je peux vous répondre quant à la procédure de consultation des milieux commerçants de la rue de la Plaine sur ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci à Municipalité pour ces réponses. Vous ne m'en voudrez pas, je vais répondre dans le sens inverse, puisque c'est plus facile pour moi, mais je devrais donner honneur aux dames. Sur la question des commerçants de la Plaine, effectivement, je crois qu'au moins ce cas aura attiré leur attention sur le fait peut-être qu'ils doivent être un petit peu plus proactifs, mais j'ai eu l'occasion d'échanger avec beaucoup d'entre eux ces derniers temps et le fait est que l'impact n'est pas du tout le même suivant les commerçants. Ils n'ont pas le même type de clientèle et certains ont plus souffert que d'autres. Et donc oui, absolument, soit par le biais de la SIC, soit simplement en se réunissant eux-mêmes, certains me disaient qu'ils ont un peu l'impression, vous avez cité la SIC, qu'à la SIC, le grand commerce domine. C'est peut-être le cas et évidemment le grand commerce a des intérêts qui sont à l'opposé puisque finalement, si les petits commerces meurent, ça profite à Migros et Coop. Mais en tout cas, au moins ce sujet-là nous aura permis d'améliorer la communication et puis l'écoute de chacun.

Je réponds maintenant à Mme la Municipale Brenda TUOSTO que je remercie pour toutes ses réponses. Je constate que, si j'ai bien compris, on peut dans ce cas-là, avec un délai normal, peut-être attendre que début juin, peut-être que la situation change, si c'est le délai à peu près que j'ai compris. Si jamais ça ne devait pas être le cas ou qu'on avait des recours qui bloqueraient, à ce moment-là, je pourrais peut-être suggérer d'utiliser l'option que vous avez citée pour des mesures de moins de six mois, puisqu'il resterait moins de six mois et ça permettrait au moins, parce que c'est quand même important pour ces commerces de soutenir, ils ont des pertes importantes et c'est vrai que quelques mois de plus ou de moins, ce n'est pas quelque chose avec lequel... c'est important pour eux.

Dernier point sur les Casernes, je suis heureux de voir qu'il y a des consultations qui vont être faites. De l'autre côté, je souhaiterais qu'il y ait la même consultation qui soit faite sur les Casernes. Je vois que ce n'est pas à l'ordre du jour. Peut-être, nous aurons l'occasion d'en rediscuter un jour, mais je souhaite évidemment sincèrement qu'un jour on remette en bidirectionnel ce passage en tant qu'habitant des Moulins et au nom de beaucoup d'habitants des Moulins et ça économisera beaucoup de tonnes de CO₂. Voilà, je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Merci M. le Conseiller RAMCHURN pour ses compléments. Juste quelques informations, si on fait une procédure de six mois en phase test, on ne pourra pas baisser la vitesse de circulation officielle, donc ça change le projet. Nous sommes très attentifs à ce que la situation change rapidement. Effectivement, on pourrait espérer mi-juin que la situation change, il y a quelques petites interventions de génie civil à faire quand même pour que ce soit conforme au niveau d'une zone

de rencontre, mais nous sommes très attentifs à suivre la procédure de très près et puis je ne vous ai pas répondu tout à l'heure, mais nous avons envoyé un courrier ou le courrier est en signature pour répondre officiellement aux commerçants qui nous ont posé la question.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

18.3

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (L'Amalgame)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Pour commencer, je vous préviens que je n'ai aucune intention de tirer sur l'ambulance en abordant le sujet de l'Amalgame. Vous pouvez vous détendre. L'Amalgame est un beau projet qui a fêté ses 30 ans en 2024, de toute justesse si on en croit le reportage Canal Alpha du 23 mars qui révélait qu'une crise de gouvernance couve depuis 2023 au moins. Le journaliste Massimo Greco y invoquait harcèlement, mobbing, burn-out, népotisme. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet qui doit, je pense, déjà bien occuper le Service de la culture. Le reportage de Canal Alpha était aussi l'occasion d'apprendre des choses positives sur l'Amalgame, comme par exemple, que les membres du comité et du bureau souhaiteraient mieux faire et auraient besoin qu'on leur finance une formation de gouvernance à CHF 10'000.-. Je laisse ce détail à la Municipalité.

L'Amalgame est un lieu plus stratégique que jamais pour la vie culturelle et nocturne yverdonnoise qui connaît malheureusement ses pires heures, enfin les pires que j'ai connues depuis que je sors. Notre Ville a récemment perdu une de ses dernières discothèques et les alternatives le week-end après 2 heures du matin deviennent inexistantes et la conséquence c'est que les bars de notre Ville perdent aussi de leur attractivité.

Nous avons connu de très belles années dans le monde de la nuit yverdonnoise. Peut-être que certains ne le savent pas, mais j'ai travaillé de longues années dans le monde de la nuit comme chef de la sécurité de club à Yverdon et Lausanne, et c'est un thème qui me restera toujours très cher. C'est pourquoi, j'avais fait voter ce Conseil communal fin 2020, le postulat pour la dynamisation de la vie nocturne yverdonnoise, dont on peut regretter aujourd'hui, plus que jamais que cette Municipalité ait décidé de ne pas vraiment l'appliquer.

Je pense que la vie nocturne est très importante pour le lien social d'une ville. Je pense aussi qu'une ville vit aussi bien la nuit que le jour et que les deux sont essentiels. Je pense qu'une ville qui n'a plus de vie sociale nocturne et qui perd un peu de sa vie sociale se transforme en dortoir. Et ça c'est très important que notre Ville ne se transforme pas en dortoir pour la paix sociale, pour la cohésion.

Aujourd'hui, toute la jeunesse d'Yverdon prend l'habitude de se retrouver à Lausanne le week-end par manque d'alternatives ici. Je n'ai rien contre les clubs lausannois, j'y ai travaillé longtemps et je les fréquente encore tous les mois. Néanmoins, garder une vie nocturne dynamique à Yverdon est important, non seulement pour les emplois que ça crée, mais pour le lien social. C'est aussi important, quand nous avons des événements qui attirent des gens de l'extérieur, d'avoir une offre après 2h du matin. Samedi passé, le Comptoir était bondé, avec une ambiance formidable, puis des centaines de personnes se sont retrouvées dans une Ville aux lumières éteintes, à une heure où les transports publics ne circulent pas et avec le Club de la rue des Remparts, qui était bien incapable d'accueillir tous ces gens – je rappelle d'ailleurs que si le Club est plein, il reste les Citrons Masqués, beaucoup ont oublié qu'il était encore ouvert.

Voilà qui pourrait inciter des gens à prendre le volant, quand ils ne devraient pas. Heureusement, ceci ne devrait pas se reproduire ce samedi, puisque l'Amalgame sera ouvert jusqu'à 5h du matin pour la giga boum du printemps. Comme l'Amalgame ne sera pas ouvert ce vendredi, on pourrait imaginer, ou plutôt rêver, que la Ville autorise des bars à rester ouverts jusqu'à 4h, comme le demandait le postulat pour la diversification de la vie nocturne yverdonnoise.

Vous vous demandez sans doute où je veux en venir. Eh bien voilà, nous sommes justement en train de converger. Je constate que l'Amalgame a de belles subventions parmi les plus généreuses de la culture yverdonnoise, mais on constate encore une fois que l'argent ne fait pas tout. CHF 10'000.- en plus pour une formation de gouvernance, c'est du ressort de la Municipalité si elle estime que c'est nécessaire, mais je ne crois pas qu'on puisse toujours tout acheter. Je crois surtout qu'il faut aujourd'hui une réelle convergence de tous les acteurs des nuits yverdonnoises. Acteurs privés ou subventionnés, cessons d'être comme deux églises parallèles et augmentons les collaborations.

J'invite les acteurs privés des nuits yverdonnoises à adhérer à l'Amalgame. Je l'ai moi-même fait. Devenons membre de l'association G.A.M.E afin de travailler ensemble à l'avenir. J'invite l'Amalgame à multiplier les collaborations avec les DJs locaux comme elle a déjà commencé à le faire avec le collectif 1400 qui animait la Nuit du Réveillon. J'invite tout le monde des nuits yverdonnoises à travailler ensemble. J'invite les Yverdonnois à céder à l'habitude de partir à Lausanne, quand des jours comme ce samedi 5 avril nous pourrions faire la fête au Comptoir, puis au Club, aux Citrons Masqués ou à l'Amalgame.

J'invite la Municipalité à faire preuve de plus de souplesse, en autorisant nos bistrotts à fermer à 4 heures quand ils en font la demande, leur permettre d'ouvrir leur terrasse jusqu'à 2 heures à la belle saison. J'invite également la Municipalité à permettre à des bars éphémères d'ouvrir des terrasses estivales, que ce soit au bord du lac, sur le modèle de la Jetée de la compagnie, mais aussi dans des lieux plus centraux comme la zone du kiosque à musique. J'attire l'attention sur la ville de Lausanne, qui a une politique finalement très ouverte à ce niveau-là et qui vient même d'autoriser de nouveaux types de bars. C'était annoncé le 1er avril mais apparemment ce n'était pas un 1er avril, de nouveaux types de terrasses en plus d'être très dynamiques sur son bord du lac. Voilà. Et comme ceci est une interpellation et que j'aimerais pour une fois qu'on puisse tomber d'accord tous ensemble, j'interpelle la Municipalité afin de savoir si elle est d'accord avec moi sur le fait qu'aujourd'hui nous sommes le 3 avril et que c'est la St Richard. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, M. le Conseiller, pour cette question, interpellation, cette unique question dont nous, toutes et tous, découvrons le texte ce soir encore une fois. Bien évidemment, nous saisissons qu'il ne s'agit pas tant de la question de l'Amalgame, mais plutôt de la question de la vie nocturne, une question à laquelle ça mérite une réponse circonstanciée, que je ferai lors du prochain Conseil. Merci de votre attention.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

18.4

Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Place de sports de la rue du Cheminet)

Il y a, à la rue du Cheminet, une petite place de sport, un terrain de football synthétique. Cette place a subi, il y a de très nombreux mois, des déprédations dans la zone des buts. Il y avait des imbéciles dans le quartier qui avaient mis le feu à des containers et qui ont allumé deux feux dans la zone des buts. Tous les gens qui font du football savent que c'est la zone qui est la plus sensible où il faut souvent refaire le gazon.

Il se trouve que depuis des mois, il y a des tas de sable à la place des buts et si le plan des investissements pense à ce terrain, c'est en fait dans plusieurs mois, voire plusieurs années que cela sera fait. Il me semble qu'une remise en état provisoire est urgente. Il y a des tas d'endroits en Ville où on fait d'inutiles aménagements et là, il faudrait vraiment mettre l'accent parce que c'est

nécessaire.

Alors, je pose la question suivante, est-ce que c'est envisageable ;

1. De faire rapidement une remise en ordre provisoire ?
2. D'avancer la date prévue dans le plan des investissements pour une vraie remise en ordre de cette installation ?

Merci pour la réponse.

M. le Municipal François ARMADA :

M. le Conseiller COCHAND. Tout d'abord, nous ne pouvons que déplorer ces nouveaux actes de vandalisme. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que nous devons intervenir pour réparer ce terrain.

Nous sommes pleinement conscients que ces dégradations ont gravement endommagé la zone des buts, rendant la place de sport de la rue du Cheminet partiellement inutilisable. Cela prive les enfants du quartier d'un espace essentiel pour se dépenser, jouer, ce qui est évidemment regrettable.

Nous comprenons donc l'urgence de remettre cette installation à disposition, c'est pourquoi nous travaillons à concilier une intervention rapide avec une approche cohérente à long terme. En effet, le Service des bâtiments interviendra prochainement pour effectuer une remise en état provisoire de la zone endommagée. Cette intervention visera à rapidement garantir un usage sécurisé du terrain dans l'attente d'une réfection complète.

Par ailleurs, une coordination entre les Services des sports, de l'activité physique, des bâtiments et de l'urbanisme a été mise en place. Cette démarche permet d'assurer la réponse immédiate que je vous ai donnée, tout en intégrant ce terrain dans un projet global de réaménagement de la cour du Cheminet. L'objectif est d'éviter des aménagements successifs qui nuiraient à la cohérence et à l'efficacité de l'ensemble.

Et pour finir, je reste à disposition pour toute précision et on vous remercie pour votre engagement en faveur de la préservation et du bon usage des infrastructures sportives. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ce sera très bref. Je remercie évidemment la Municipalité si quelque chose est fait rapidement. Et je pose simplement la question : si ça n'est pas fait dans trois semaines, que se passera-t-il si je prends un râteau et que je vais égaliser le tas de sable ? Est-ce que j'encours des sanctions de la part de vos services ?

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

18.5

Une interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIHAH (Soutenons la presse dédiée aux jeunes et faite par les jeunes !)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller SAIHAH, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. SAIHAH vous avez la parole.

M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :

Caféine Média est un média destiné aux jeunes, mais aussi aux moins jeunes. Il a été créé en 2023 par un jeune Vaudois de 17 ans, convaincu de l'importance de fournir une information de qualité aux jeunes par des canaux qu'ils/elles utilisent. Présent principalement sur Instagram, TikTok et Facebook, il propose un contenu de qualité sur des sujets d'actualité essentiels, comme l'affaire Dittli, l'interdiction des débats à l'école ou encore la hausse de 79% des viols dans notre Canton. Il joue un rôle clé en informant de manière accessible l'actualité fédérale, cantonale et régionale.

Financé à l'origine par un appel à projet lancé par le Canton de Vaud, aujourd'hui, ce média lutte pour sa survie. Il y a quelques semaines, il a lancé une cagnotte de soutien afin de pouvoir continuer à exister et à offrir du contenu de qualité aux jeunes et aux moins jeunes. Il a atteint son objectif il y a quelques jours, mais de justesse et doit maintenant trouver une manière de continuer à remplir sa mission.

Il est inutile de rappeler l'importance d'une presse indépendante, libre et de qualité. Elle nourrit l'esprit critique, permet de se forger une opinion et garantit une information neutre et accessible à toutes et tous. Caféine Média représente en plus une première expérience pour de nombreux jeunes intéressés par le monde des médias.

Face à cette situation, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité ;

- La Municipalité pourrait-elle rapidement rappeler de quelle manière elle soutient la presse locale ?
- Serait-il possible d'accorder un soutien financier à Caféine Média, à l'image de ce qu'a fait la Ville de Renens ?
- Au-delà de l'aspect financier, peut-elle envisager des actions de sensibilisation aux enjeux médiatiques auprès des jeunes qui impliquent Caféine Média ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je vais répondre aux deux premières questions de l'interpellation. Mon collègue Benoist GUILLARD donnera des informations peut-être concernant la troisième question.

Votre première question, à savoir quelle est la manière dont la Municipalité compte répondre à cette première question. La première chose, c'est que la Municipalité est extrêmement circonspecte dès lors qu'il s'agisse d'une aide directe à la presse de la part d'une collectivité publique comme la nôtre. C'est en effet extrêmement délicat parce que ça peut faire planer la suspicion sur l'indépendance de la rédaction, et on peut se retrouver dans un cas où les lecteurs pourraient légitimement se poser la question si un organe de presse qui est directement soutenu par une collectivité publique ferait son travail en parfaite honnêteté et indépendance par rapport au travail de cette collectivité publique. En gros, est-ce qu'un rédacteur ou un organe de presse oserait mordre la main qu'il nourrit ? Et donc cette question-là, effectivement, pourrait être vue comme étant une ingérence inadmissible dans l'indépendance rédactionnelle de ce média-là. Je rappelle par ailleurs que nous avons connu un conflit de ce type il y a quelques années en Ville d'Yverdon, et la moindre des choses qu'on puisse dire du point de vue de la Municipalité, c'est qu'elle n'a pas envie de réitérer cette expérience.

Donc, d'une certaine manière, la Municipalité, quand elle parle de l'aide à la presse, est plutôt orientée en direction d'une aide indirecte à la presse, qu'elle considère comme étant le meilleur moyen de soutenir en l'occurrence en s'y abonnant, simplement, et d'y faire paraître des annonces. Typiquement, elle soutient indirectement la presse locale en faisant paraître toutes sortes d'annonces, de manifestations, les mises à l'enquête, la valorisation des prestations et des Services de l'administration, les ordres du jour du Conseil communal, par exemple, tout moyen qui, mine de rien, sur une année, représente une somme de plus de CHF 100'000.-. Il faut savoir

qu'effectivement par ce biais-là, par la consommation des services que la presse peut apporter, en l'occurrence ici la presse locale, il y a une possibilité d'aider ou en tout cas de soutenir cet outil indispensable à la démocratie. C'est d'ailleurs la même pratique qu'applique le Canton de Vaud dont une partie du dispositif d'aide à la presse vaudoise consiste à faire paraître dans les journaux des annonces encourageant, par exemple, à participer aux votations ou aux élections. Donc ça c'est un peu pour la première question.

Pour la deuxième question, vous demandez spécifiquement si nous serions prêts à accorder une aide directe à Caféine Média. Je vous réponds dans la droite ligne de ce que je viens de vous répondre que nous n'entendons effectivement pas soutenir directement un média en particulier. On trouverait effectivement délicat par ailleurs de privilégier un média émergent par rapport à d'autres, il y en a d'autres qui existent et qui sont plus proches de nous. Pour reprendre l'exemple de Renens, je ne connais pas la raison pour laquelle la ville de Renens a soutenu Caféine Média, au-delà du fait que c'est là que Caféine Média a son siège et que donc, dans le cadre de l'accompagnement ou d'une politique économique, ça, ça peut se comprendre, parce qu'on soutient une entreprise « locale », ce qui ne serait pas le cas pour la Ville d'Yverdon. Voilà ce que je peux vous répondre pour les deux premières questions. Je passe la patate à mon collègue Benoist GUILLARD pour la troisième.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je vais voir si je fais de la purée ou du papet ou du rösti, mais Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, M. SAIAH, la Municipalité n'envisage pas vraiment au niveau local d'avoir des actions de sensibilisation aux enjeux médiatiques. Il y a beaucoup, beaucoup de sujets dans la politique de la jeunesse qui nécessitent notre attention pleine et entière. L'avis de la Municipalité est plutôt de s'appuyer sur les initiatives qui sont lancées par le Canton au premier lieu desquels la plateforme Chek, un projet numérique innovant qui vise à sensibiliser tous les jeunes vaudoises et vaudois à l'importance de consulter des informations journalistiques vérifiées et auxquelles participent entre autres La Région et quelques autres médias comme le journal de Morges, de Cossonay, etc., et qui semble beaucoup plus prometteur et qui a l'appui du Canton que l'on ne pourra pas démultiplier au niveau d'Yverdon-les-Bains. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

D'abord, je remercie Abdel pour son interpellation. Personnellement, j'aime beaucoup aussi ce que fait Caféine Média et je pense que c'est un métier à jeune qui mérite d'être soutenu. J'espère d'ailleurs qu'ils viendront faire des sujets à Yverdon sur notre comptoir ou sur nos prochaines séances de votation de démocratie directe comme le parking ou le référendum sur le déplacement des Services de la Ville aux Isles.

Au-delà de ce petit moment d'auto-promo, je pense une chose qui est importante, c'est que, comme l'a dit M. le Syndic, il est vrai qu'une aide directe à la presse, ça pose la question de sa dépendance. Et c'est vrai que c'est difficile, après, d'avoir un média qui est indépendant. Par contre, il y a peut-être une autre option. J'invite Caféine Média à essayer de diversifier ses sources de revenus, peut-être faire des abonnements de soutien ou d'autres formules, pour ne pas dépendre des collectivités.

Mais une chose qui serait possible et qui ne remettrait pas forcément en question l'indépendance, c'est si on fait un don unique. Unique en cela qu'il ne sera jamais renouvelable. Ça veut dire qu'on lui a donné l'argent, ils ont encaissé un peu d'argent, on peut leur donner une somme qui est de l'ordre du Conseil communal, en disant bien que ce sera la seule fois qu'ils l'ont. Donc après, s'ils veulent écrire du mal sur ceux qui l'ont payé, ils en restent libres. Et ça, c'est une voie alternative qu'on pourrait étudier et que, personnellement, je pourrais soutenir. Ce n'est pas quelque chose de très grand, mais voilà, ça peut être quelque chose comme ça. Sachant que, bien sûr, pour les années à venir, si Caféine Média veut perdurer, il va falloir qu'ils trouvent eux-mêmes des sources de revenus, ça c'est évidemment indépendant des collectivités, mais pourquoi pas, ce type d'aide serait une piste. Voilà, merci.

M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :

M. le Syndic, M. le Municipal, je vous remercie pour vos réponses qui me satisfont. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

18.6

Une question de M. le Conseiller Bladimir MENESES (Reportage RTS du 29.09.2024, intitulé « Yverdose »)

Pour rester dans la thématique de la presse, Noam Chomsky écrivait que les citoyens et citoyennes des sociétés démocratiques devraient prendre un cours de défenses intellectuelles pour se protéger du contrôle et de la manipulation et jeter les bases d'une démocratie significative.

La liberté d'expression doit être le rempart de notre démocratie. Malheureusement, quelques médias de communication ont joué un rôle déterminant dans la montée des courants politiques d'extrême droite et ses idées ces dernières années. Des journaux et des chaînes régionales privées ont fait la courte échelle à ces mouvances dangereuses pour le vivre ensemble, en leur donnant trop souvent la parole et de façon exclusive, sans contre-discours critique.

Une situation encore plus grave, c'est celle qui concerne les médias des services publics, puisque, comme son nom l'indique, ils sont au service de toute la population et donc leur responsabilité est majeure. Par exemple, le 29 septembre de l'année passée, l'émission « Mise au point » de la RTS a présenté un reportage intitulé « Yverdose ». Avec ce titre choquant et dénigrant, le reportage qui parlait de « deal de rue » a fait preuve d'irrespect à notre population. Les journalistes de la RTS ont traité de manière déséquilibrée, irresponsable et péjorative notre Ville. Cela a contribué à renforcer les clichés et à stigmatiser nos concitoyens et concitoyennes. Je rappelle que la RTS est une entreprise audiovisuelle des services publics et donc présenter Yverdon-les-Bains en usant du sensationnalisme n'est pas du tout en accord avec les codes déontologiques qu'elle est censée avoir.

Ma question est : est-ce que la Municipalité a considéré réagir face à ce type d'émission de la RTS et en particulier au reportage « Yverdose » ? Merci beaucoup.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Comme je viens de le dire concernant l'interpellation Abdel SAIAH, la Municipalité est, et reste très attachée à la liberté de la presse et des médias, et elle constate que la défense de cet idéal de la liberté de la presse est exigeante. Elle exige qu'on s'y tienne même lorsque ça nous déplaît, lorsque l'angle du sujet nous déplaît. En l'occurrence, on pourrait même avancer sans se tromper que si un angle d'attaque médiatique vient à déplaire au pouvoir, en l'occurrence, fût-il uniquement municipal, c'est peut-être parce qu'elle fait bien son travail. Et pour toutes ces raisons, elle n'entend pas critiquer le travail des équipes de Mise au point, ni le goût de cette émission pour des jeux de mots dont on peut avoir évidemment l'avis qu'on peut avoir à titre personnel dans les titres de ses reportages. Les journalistes du service public comme ceux de la presse privée sont libres dans notre pays de porter le regard qu'ils veulent sur notre Ville ou sur le deal de rue. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Bladimir MENESES :

Je comprends très bien la réponse et je vous en remercie. Je profite de cette opportunité pour faire un appel à vous tous et toutes et à toute la population à, comme disait Noam Chomsky, faire de la défense intellectuelle des valeurs humanistes. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

18.7

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Vivacité de la démocratie à Yverdon)**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, le moins qu'on puisse dire, c'est que nous avons la démocratie, la vivacité de la démocratie, déjà, excusez-moi de la faute de frappe quand j'ai envoyé le titre. On peut dire que la démocratie est vivante à Yverdon, que nous avons des gens qui ne sont pas d'accord entre eux mais on peut toujours trouver des points communs et je vois que même avec mon cher préopinant M. Bladimir MENESES qui n'aime pas beaucoup la liberté de la presse, mais défend la liberté d'expression, nous avons les mêmes lectures puisque j'aime aussi beaucoup Noam Chomsky.

Aujourd'hui, quand je veux parler de la vivacité de la démocratie, je pense que nous avons passé une campagne qui a été un moment vivace, parfois tendu, mais je pense qu'on doit arriver à ne pas s'en vouloir et à aller de l'avant et nous allons devant toute une période qui va se terminer par les élections l'année prochaine, mais où nous aurons plusieurs exercices de démocratie directe et je crois que c'est un bon moment pour notre Ville, on doit se réjouir de ces moments où en fait le débat est porté à la population.

Je pense aussi que nous devons peut-être arriver à analyser ce qui s'est passé sur ces dernières années. Je me souviens que Mme la Co-syndique s'inquiétait peut-être de la remise en question via un référendum d'un projet sur plusieurs législatures, pour le référendum sur le PR24.23, sur les déménagements des Services de travaux aux Isles et puis qu'est-ce qu'on peut remettre des questions d'une législature à l'autre, d'autres se sont interrogés de la même façon quand on a finalement remis en question le parking.

Et je crois qu'aujourd'hui, il est vrai que les projets qui vont au-delà des échelles électorales, c'est comme ça qu'on construit la Ville et c'est important. Je crois que ces projets, on doit y réfléchir et ces projets doivent nous dépasser au-delà de nous, élus. Nous sommes là pour cinq ans, voire moins. On reçoit des mandats de cinq ans, certains meurent avant, d'autres déménagent, démissionnent, il peut arriver plein de choses. Mais a priori, c'est des échéances de cinq ans. Et ce qui arrive à notre Ville, malheureusement, nous sommes tombés dans un système de politique de type bipartisme, avec un ping-pong entre une gauche et une droite, qui font et défont toutes les années et qui passent leur temps un petit peu à se taper dessus.

Ce système, je crois qu'il est déplorable parce qu'il nous permet, il est nuisible en tout cas, parce qu'il nous permet peut-être plus de construire dans une vision de plus long terme. C'est pour ça que je pense que les grands projets devraient, de manière plus systématique, passer par quelque chose qui ne dure pas cinq ans. Ce qui ne dure pas cinq ans, c'est la démocratie directe, c'est le vote des électeurs. C'est l'erreur, probablement, avec le recul, qu'on a faite sur la question du parking, je pense. Quand on a voté le parking, qu'on s'était mis d'accord avec le préavis PR18.26, on aurait dû soumettre le référendum spontané, ou on aurait dû aider M. Alain Doll, qui courageusement a récolté tout seul des signatures. Ainsi, on aurait tranché le projet et on aurait réglé, soit ça aurait été oui, on serait allés de l'avant, soit ça aurait été non, et on serait passés à autre chose.

Je pense qu'aujourd'hui, ces consultations, finalement, on devrait les vouloir et les souhaiter pour un petit peu tous les projets d'envergure pour notre Ville. C'est pour ça que j'ai lancé un référendum sur le préavis 24.23 pour le déménagement des Services des travaux aux Isles, parce que ça aura un impact quand même important sur notre Ville, sur certains quartiers, tout comme le projet Gare-Lac. Finalement, si on veut, pour certains, il est obsolète, pour d'autres pas. Je ne vais pas dire qui

a raison ou tort, je crois que la seule personne qui peut vraiment trancher, à un moment donné, c'est nos citoyens. Et apprenons à faire confiance à notre population.

J'étais un petit peu étonné de voir que la Municipalité a directement lancé une campagne au moment d'une récolte de signatures sur ce référendum. Je pense qu'elle devrait au contraire s'en réjouir, parce que si on pense que le projet est bon, si on pense qu'on peut le gagner, le meilleur moyen de le porter, c'est d'avoir le soutien de la population. Ce sera l'occasion de consulter la population. Cette législature a quand même été faite sur le principe et à l'époque, quand la majorité actuelle était dans l'opposition et critiquait - s'il vous plaît, un peu de silence, on a presque fini - la majorité actuelle était dans l'opposition, on avait un reproche de manque de consultation et promis que peut-être on ferait plus de consultations.

Un référendum, c'est l'occasion de consulter sa population, c'est l'occasion aussi de renforcer sa légitimité démocratique. Du coup, j'appelle, et aujourd'hui ce que j'interpelle, c'est aussi peut-être tout ce Conseil pour l'avenir, pour différents grands projets. Réfléchissez bien ! Mais je pense que faire des référendums spontanés, de manière un petit peu plus fréquente, c'est une très bonne solution. Je pense que les Yverdonnois, ils ont envie d'échanger avec nous et ils ont envie d'être intégrés dans le débat démocratique. Et c'est quelque chose auquel on doit penser. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller. Je n'ai pas trop compris votre intervention dans la mesure où une interpellation est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, alors j'interpelle la Municipalité pour savoir si elle pense que c'est si nuisible que ça que, par exemple, la population soit consultée dans le cas du quartier Gare-Lac et le déménagement aux Isles de ses Services des travaux, sachant que selon le calendrier, on ne remet en rien, avec un délai de consultation, on ne remet pas vraiment en cause du tout le projet, on ne ralentit rien. Potentiellement, si elle gagne, on va même le renforcer. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je dois dire que je suis un peu surpris de devoir faire ce rappel-là, mais je le fais volontiers au nom de la Municipalité, certainement pas au nom du Conseil, c'est un rappel d'instruction civique de base. Mais nous vivons dans un système de démocratie représentative, auquel des cas tous les cinq ans, en l'occurrence dans le Canton de Vaud, une élection générale a lieu qui désigne une Municipalité qui a la charge d'administrer et de gouverner la Ville pendant les cinq ans. Et puis, un Conseil communal qui a pour vocation de représenter le plus fidèlement possible la volonté de la population pour cette durée de cinq ans, et que donc le processus habituel dans ce Canton depuis 1803 ou en tout cas depuis la révolution radicale de 1838 fonctionne sur ce système avec un Conseil communal qui contrôle, une Municipalité qui gouverne, propose des projets, propose des budgets à un Conseil communal, qu'il les valide ou non.

Par ailleurs, nous vivons dans un système de démocratie directe dont tous les instruments sont à votre disposition, la demande de référendum spontané que vous avez faite en l'occurrence et que ce Conseil a librement tranché, dans le sens qui ne vous convient peut-être pas, mais qui l'a fait par respect de l'ensemble des procédures démocratiques et des procédures prévues par la constitution, la loi sur les communes, la loi sur l'expression, la LEDP, je ne me souviens plus exactement, enfin c'est la loi qui donne effectivement sur l'exercice des droits politiques. Voilà, j'y suis revenu et donc ces instruments existent tels qu'ils sont et la Municipalité ne voit pas de raison à ce stade de systématiser une autre pratique que celle qui est courante dans ce Canton depuis bientôt 200 ans. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je renonce, ma remarque allait exactement dans celle que vous avez faite tout à l'heure.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je vais aussi compléter les éléments amenés par mon préopinant pour vous dire que dans le processus démocratique, il y a aussi les processus démocratiques territoriaux. Donc finalement, la population a été consultée lorsqu'il y a eu des mises à l'enquête, par exemple, il y a déjà plus d'une dizaine d'années, 2013, autour du PDL, mais aussi lors du plan d'affectation maintenant de l'Ancien Stand, c'est une forme de consultation et puis aussi sur toutes les formes de projets d'agglomération, où les questions d'aménagement du territoire sont soumises à la population de manière générale.

J'aimerais vous rappeler, M. le Conseiller aussi, qu'en début de législature, ce même organe, le Conseil communal, et peut-être vous aussi, mais c'est à vérifier bien évidemment, un crédit d'études a été refusé par ce Conseil communal pour faire des démarches participatives autour des futurs plans de quartier Gare-Lac. Ce préavis a été refusé parce que les démarches participatives avaient été jugées trop onéreuses dans le sens que c'était beaucoup d'argent pour simplement demander la parole aux citoyens. Je vous le rappelle. Néanmoins, fort de ce constat-là, nous avons décidé malgré tout de ne pas enlever de la participation dans les futurs plans d'affectation. On reviendra avec des formes de consultation dans les prochains plans d'affectation. C'est une évidence. Voilà pour vous répondre, M. le Conseiller.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Protéger la démocratie, c'est aussi revenir sur des propos, ne pas laisser passer des propos qui ne devraient pas avoir lieu dans ce Conseil. Donc, je me permets de revenir sur un propos qui était au tout début de l'intervention de M. RAMCHURN, qui a estimé, qui a jugé que notre collègue n'aimait pas la liberté de la presse. C'est un jugement diffamatoire que nous ne devons pas laisser passer. Il n'a absolument à aucun moment dit ça, c'est un propos erroné. Il a simplement soulevé, questionné la Municipalité sur comment aussi avoir une bonne image de cette Ville. Je crois que d'ailleurs c'est une problématique qui vous intéresse aussi. Donc, c'était interpellé sur justement en démocratie, il faut avoir un traitement équilibré de la presse. Donc, je vous prie de retirer votre propos ou en tout cas de ne plus amener de propos diffamatoires au sein de ce Conseil. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je présente mes excuses à mon collègue Bladimir MENESES si je me suis mal exprimé. Mais enfin, je voulais simplement dire que voilà, je respecte trop la liberté de la presse pour oser critiquer ses reportages, surtout celle de la RTS qui, nous le savons bien, est le média le plus neutre du pays.

Concernant les réponses qui nous ont été apportées différemment, je vais juste rapidement rebondir sur ce que je pensais parce que, évidemment, nous sommes un organe représentatif élu pour cinq ans. Eh bien, justement, il nous reste moins d'une année, ce qui veut dire qu'on est de moins en moins représentatif. Ici, personne ne sait s'il sera encore là. La population choisira l'année prochaine qui est-ce qu'elle réélit. Et la consultation de la population via la démocratie directe, c'est un outil démocratique qui passe au-delà. C'est le premier de tous les pouvoirs et c'est le moins contestable. Une fois que le peuple a tranché, c'est sacré.

On peut faire des préavis pour lancer des projets de démarches participatives dans les quartiers, oui, mais ça, ça ne vaut pas un pet au niveau démocratique. Parce qu'en fait, il y a les gens que ça intéresse qui y participent, ce n'est jamais vraiment représentatif. On a fait une tentative avec l'arbre de Pestalozzi, dont on attend toujours les résultats d'ailleurs, en donnant à un organisme privé mission de consulter la population. Mais là encore, ce n'est pas la bonne démarche. La démarche, par contre, où le peuple vote, celle-là, elle est au-dessus de tout. C'est ça, on devrait y penser.

Et j'invite simplement à réfléchir à tout ça. Je sais que certaines personnes ont envie de ne pas

être d'accord, c'est moi qui le dis. Mais essayez de prendre un petit peu de hauteur, ça servira à tous les bords politiques et ça servira certainement à calmer des dissensions, d'essayer de réfléchir, à donner dans des consultations la possibilité à la population d'Yverdon de choisir. C'est quand même une des bases de notre Confédération, c'est la démocratie directe et c'est un bel outil. Voilà, c'est tout pour moi. Je vous souhaite une bonne soirée.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je voulais juste faire un autre rappel historique, parce qu'il est important, par rapport à la longueur de la législature. Lors, il y a une vingtaine d'années, le Canton de Vaud s'est doté d'une nouvelle constitution. A l'occasion de cette nouvelle constitution, il a passé la longueur de la législature de 4 à 5 ans pour les autorités cantonales et communales, dans le but express de donner plus de temps aux autorités désignées par la population pour effectuer leur travail et pour que la durée, qui est fortement marquée par les enjeux électoraux, soit plus courte par rapport à la durée totale du travail mené. Donc, ce que vous venez de dire, cette sorte d'appel au peuple permanent que vous semblez vouloir appeler de vos vœux, en fait va à l'exact inverse de ce que la constituante et le peuple vaudois, par référendum évidemment obligatoire sur l'acceptation de cette nouvelle constitution à l'époque, a voulu justement mettre en place. Et une fois de plus pour le reste les outils de la démocratie directe restent entièrement à votre disposition et vous en faites bon usage en ce moment, M. le Conseiller, et la Municipalité ne voit pas de raison de changer sa pratique à cet égard. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, alors je comprends cet argument, je le partage en partie, mais il est dangereux parce que si on le pousse jusqu'au bout, on réintroduit la monarchie, qui est le système le plus stable et on ne fait plus jamais d'élections et on garantit qu'il y ait une stabilité politique. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

C'est vrai que M. le Conseiller confond consultation et vote populaire. Or, nous avons tout un cheptel d'activités pour consulter la population. Et j'aimerais citer juste trois, quatre exemples. Le plan climat avec l'Assemblée citoyenne. Ne dites pas que nous n'avons rien fait. Nous l'avons fait ici. La Plaine aussi, où nous consultons. Nous consultons aussi dans tous les projets de réaménagement. Par exemple, le parc des 4 Marronniers, par exemple, la future place PST. Bref, ce sont quelques exemples. Il y en a de multiples. Mais véritablement, nous avons souhaité que dans tous les projets, le plus en amont possible, les gens, les concitoyens et les concitoyennes soient consultés. Il est même d'ailleurs prévu de former les responsables de projets à la consultation de manière générale. Voilà pour vous répondre, encore une fois, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je suis malheureusement obligé de répondre puisque on m'a tendu la perche sur le plan climat. Alors le plan climat est l'exemple même de ce qui n'est pas vraiment une consultation démocratique. Il y a seul des gens intéressés. Qui d'ailleurs a siégé dans cette commission ? Et je crois que presque personne ne sait vraiment à Yverdon ce qu'il y a dans le plan climat. Alors le plan climat yverdonnois prévoit, outre vous supprimez 80% des automobiles, qu'on vous incitera à ne plus manger de viande et à ne plus consommer, à avoir une vie sobre, sans consommation, vous passez, c'est la fermeture des magasins, voilà. C'est un plan, c'est le retour du communisme, ce qui est écrit dans le plan climat yverdonnois, et ça n'est tout sauf représentatif, voilà.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller, vous vous éloignez du sujet.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Ça serait intéressant peut-être de soumettre au vote des Yverdonnois le plan climat. Non, mais on

pourrait le soumettre au vote des Yverdonnois.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je vous propose une motion d'ordre parce que j'ai l'impression que ce débat va être interminable. Il n'apporte rien du tout à la gestion de cette Ville. Je propose, mais pas seulement sous cette intervention, mais peut-être aussi sous certaines interventions précédentes, de ne pas utiliser ce point à l'ordre du jour pour faire passer des messages politiques, pour passer des biais d'humeur et s'en tenir vraiment aux questions, aux interpellations à la Municipalité, pour faire avancer notre Ville et ne pas parler du tout de philosophie sur notre système politique. Ce n'est pas du tout l'endroit pour le faire.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

En fait, je n'ai plus qu'une prise de parole, celle de M. Maximilien BERNHARD. Est-ce que M. BERNHARD vous êtes d'accord de retirer votre prise de parole ? Comme ça nous n'avons pas besoin de voter.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Oui, tout à fait. En fait, ma demande allait exactement dans le sens de mon préopinant, article 86, motion d'ordre, Mme la présidente.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Très bien. Merci beaucoup, M. le Conseiller. Donc, nous passons à la question suivante

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

18.8

Question de M. Mergim DIBRANI (Politique Yverdon)

Il y a quelque temps, j'avais posé une question concernant une plainte et vous avez coupé la parole. Maintenant, ma question est la suivante. Est-il légal de couper la parole juste parce qu'un Conseiller ou une Conseillère a mentionné un seul mot ? Je vous remercie pour la réponse.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors déjà, M. le Conseiller Mergim DIBRANI, je tiens à vous rappeler que les questions sont adressées à la Municipalité et non à la présidence. C'est tout ce que je peux vous répondre. Donc avez-vous une question à adresser à la Municipalité ?

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Je la poserai à la prochaine séance.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Clôture

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est toujours ouverte au point 18 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1^{er} mai à 20h00.

Il est 22h50, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe